

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

FONDS D'EPARGNE-PENSION

Fonds commun de placement à nombre variable de parts public de droit belge répondant aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE

DISCLAIMER :

L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits ne s'inscrivent dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Vous trouverez plus d'informations sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability



Rapport annuel au 31/12/22



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

**L'investisseur
durable d'un
monde qui change**

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du document d'informations clés ou du prospectus.

SOMMAIRE

1. ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF	4
2. RAPPORT DE GESTION	7
2.1. <i>Date de lancement de l'organisme de placement collectif et prix de souscription des parts</i>	7
2.2. <i>Informations aux actionnaires</i>	7
2.3. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	12
2.4. <i>Objectif du Fonds</i>	18
2.5. <i>Politique de placement du Fonds</i>	18
2.6. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	20
2.7. <i>Politique future</i>	20
2.8. <i>Profil de risque et de rendement</i>	20
2.9. <i>Indice(s) et benchmark(s)</i>	21
3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.22	22
4. BILAN	25
5. COMPTE DE RESULTATS	26
6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	27
6.1. <i>Résumé des règles</i>	27
6.2. <i>Taux de change</i>	28
7. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	29
7.1. <i>Composition des actifs au 31.12.22</i>	29
7.2. <i>Répartition des actifs du Fonds (en % du portefeuille)</i>	41
7.3. <i>Changement dans la composition des actifs du Fonds (en EUR)</i>	43
7.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	43
7.5. <i>Performances</i>	44
7.6. <i>Frais courants et coûts de transaction</i>	46
7.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	46

1. ORGANISATION DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF

Dénomination

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY (anciennement BNP PARIBAS B PENSION STABILITY)

Date de constitution de l'organisme de placement collectif

25 septembre 2006

Société de gestion

Nom : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian Branch

Forme juridique : succursale belge d'une société par actions simplifiée (SAS) de droit français

Siège social : Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Date de constitution : 1 novembre 2022

Durée d'existence : illimitée

Type de gestion

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances et à l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Liste des autres fonds gérés

BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced, BNP Paribas B Pension Sustainable Growth, Metropolitan-Rentastro et Crelan Pension Fund

Liste des sicav pour lesquelles la société de gestion a été désignée

BNP Paribas B Invest, BNP Paribas B Strategy, BNPPF Private, BNPPF S-Fund, B-Fund.

Administrateurs

Philippe Boulenguiez, Président, Global Chief Operating Officer de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Carolus Janssen, Administrateur, Head of Sales Europe de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (jusqu'au 31 janvier 2022)

Marnix Arickx, Administrateur, Branch Manager de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian Branch

Stefaan Dendauw, Administrateur, Branch Manager de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian Branch

Alain Kokocinski, Administrateur indépendant

Olivier Lafont, Administrateur, Head of Transformation and Business Improvement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Hans Steyaert, Administrateur, Head of Global Operation Services de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Lutgarde Sommerijns, Administrateur Indépendant

Anne Fauchoux, Administrateur, Head of Market Integrity de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Claire Méhu, Administrateur, Head of Investment Team (Client Target Allocation) de BNP PARIBAS PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Marnix Arickx, Administrateur et Branch Manager

Stefaan Dendauw, Administrateur et Branch Manager

Olivier Lafont, Administrateur

Hans Steyaert, Administrateur

Commissaire

Deloitte, Réviseurs d'Entreprises S.C. s.f.d S.R.L., Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, représentée par Tom Renders, réviseur d'entreprise

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Capital de la société mère : 170.573.424 EUR

Délégation de l'administration

BNP Paribas S.A., Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Le délégué est chargé de l'exercice d'une partie des tâches de l'administration, par délégation de la société de gestion, à savoir : la gestion comptable (à l'exclusion de l'établissement et la publication des comptes annuels), l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur nette d'inventaire, la tenue du registre des actionnaires nominatifs, la répartition des revenus entre catégories de parts et types de parts, l'émission et le rachat des parts, le dénouement des contrats, en ce compris l'envoi des titres de l'OPC, l'enregistrement des opérations et la conservation des pièces y afférentes.

Gestion du portefeuille d'investissement

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium S.A., Rue Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, Belgique, (allocation des actifs et gestion des actifs non confiés à d'autres gestionnaires)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France SAS, 1 boulevard Haussmann, F-75009 Paris (gestion de tout type d'obligation, gestion des actions belges et des actions de petite capitalisation (« microcap »))

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Ltd., 5 Aldermanbury Square, London, EC2V 7BP, United Kingdom (gestion des autres actions)

Service financier

BNP Paribas Fortis, Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Distributeur(s)

La souscription des parts dans le Fonds s'effectue par un paiement sur un compte épargne-pension auprès d'un distributeur. Les paiements aux participants, les rachats et les conversions de parts sont effectués par l'intermédiaire des distributeurs. Toutes les informations concernant le Fonds sont disponibles auprès du distributeur et publiées conformément aux dispositions légales.

BNP Paribas Fortis

AXA Banque

Degroef Petercam

Beobank

Deutsche Bank

Europabank

Keytrade Bank

Leo Stevens & Cie

MeDirect Bank

Mediterranean Bank

Bank Nagelmackers

Réseau de distribution « Fintro », BNP Paribas Fortis S.A.

VDK Spaarbank S.A.

Les distributeurs commercialisent les parts auprès du public.

Dépositaire

BNP Paribas S.A., Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Sous-dépositaire(s)

BNP Paribas S.A., Luxembourg Branch, 60 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

à qui les tâches matérielles décrites à l'article 51/1, § 3 de loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances ont été déléguées pour les instruments financiers dont la conservation peut être assurée.

Commissaire

PwC Reviseurs d'entreprises SRL, Culliganlaan 5, 1831 Machelen, Belgique, représenté par Damien Walgrave

Promoteur

BNP Paribas Fortis, Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique

Type de parts offertes au public

Classes « Classic » et « F »:

Droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds (indépendant de celui de la Société de Gestion) représentés par des parts de capitalisation uniquement, subdivisées en millièmes de parts et non livrables matériellement. Ils font l'objet d'inscriptions nominatives sur un compte ouvert au nom du participant auprès des intermédiaires financiers. Les classes se distinguent par l'identité des intermédiaires assurant la commercialisation des parts.

Classe « O »:

Droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds (indépendant de celui de la Société de Gestion) représentés par des parts de capitalisation uniquement, subdivisées en millièmes de parts et non livrables matériellement. Cette classe est réservée aux fonds commun de placement gérés par une Société de Gestion appartenant au groupe BNP Paribas. Cette classe se distingue des autres classes par l'application d'une contribution différente à la rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement, et par le tarif différent de la commission de commercialisation.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Date de lancement de l'organisme de placement collectif et prix de souscription des parts

Le 25/09/2006 au prix de 100,00 EUR par part.

2.2. Informations aux actionnaires

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY est un fonds commun de placement régi par les dispositions du Code des impôts sur le revenu 1992 relatives aux fonds d'épargne-pension.

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances et à l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Il n'a pas de personnalité juridique propre et ses actifs sont la propriété indivise des participants.

Les droits des participants dans la copropriété indivise du patrimoine du Fonds, qui est indépendant de celui de la Société de Gestion, sont représentés par des parts, subdivisées en millièmes de parts, qui font l'objet d'inscriptions nominatives auprès des intermédiaires financiers où le compte d'épargne-pension a été ouvert. Le nombre de parts n'est pas limité.

La gestion du Fonds est assurée par la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT BELGIUM.

Les comptes du Fonds et de la Société de Gestion sont vérifiés par un commissaire agréé.

Les rapports financiers du Fonds sont tenus sans frais à la disposition des participants au siège de la Société de Gestion et aux guichets des organismes habilités à recevoir les souscriptions et les rachats.

La Société de Gestion établit la valeur nette d'inventaire des parts de copropriété du Fonds chaque jour ouvrable bancaire.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation de chaque catégorie, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la sicav ainsi qu'auprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site de BEAMA (<http://www.beama.be>).

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale annuelle des participants se tient au siège social ou à l'endroit de la Région Bruxelles-Capitale indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril, ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Gouvernance d'entreprise et vote par procuration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM) estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de ses responsabilités. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Il concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôles, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles elle investit de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles les investissements sont effectués et fait partie intégrante des processus de gestion de BNPP AM.

BNPP AM veille à exercer le droit de vote sur la base des circonstances spécifiques de l'entreprise. La politique et les lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de marché et sont approuvées par le Conseil d'Administration de BNPP AM.

La politique de vote s'applique à l'ensemble des activités de gestion de BNPP AM. Les entités auxquelles est déléguée la gestion sont tenues d'exercer leurs droits de vote en tenant compte des attentes de BNPP AM et des pratiques de marché et de communiquer régulièrement les résultats atteints.

Gouvernance et principes de vote

Les principes suivants décrivent les attentes de BNPP AM envers les entreprises cotées dans lesquelles elle investit. Ils constituent une ligne de conduite pour l'exécution des responsabilités de BNPP AM.

1. Agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires

L'objectif prépondérant des sociétés devrait être la création de valeur actionnariale à long terme. Les pratiques de gouvernance d'entreprise devraient concentrer l'attention du conseil sur cet objectif. Une stratégie claire doit être mise en place pour atteindre cet objectif en prenant en compte toutes les parties prenantes clés.

2. Protéger le droit des actionnaires

Tous les actionnaires doivent avoir la possibilité de voter sur les décisions qui concernent les changements fondamentaux de l'entreprise. Les entreprises devraient s'assurer que les droits des investisseurs sont protégés et traités de manière équitable, notamment en respectant le principe d'une action - un vote - un dividende.

Les augmentations de capital devraient être soigneusement contrôlées afin de minimiser les risques de dilution pour les actionnaires existants. Les dispositifs anti-OPA ne doivent pas être utilisés pour protéger les dirigeants de leurs responsabilités.

3. Veiller à une structure de conseil indépendante et efficace

Le conseil et les comités devraient inclure une forte présence d'administrateurs indépendants pour permettre un contrôle efficace de la direction. Les administrateurs doivent avoir une compétence et une implication suffisante pour améliorer l'efficacité du conseil. Enfin, les administrateurs doivent être choisis afin que le conseil reflète une diversité appropriée.

4. Aligner les structures de rémunérations avec l'intérêt à long terme des actionnaires

Les rémunérations doivent être alignées avec la performance à long terme de l'entreprise. Les programmes de rémunération ne devraient pas limiter la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants. Ils doivent respecter les meilleures pratiques du marché et être communiqués aux actionnaires d'une manière claire et approfondie.

5. Divulguer d'informations exactes, adéquates et en temps opportun

Les sociétés devraient s'assurer que les résultats financiers et opérationnels, la répartition du capital et les performances environnementales, sociales et de gouvernance sont communiqués en temps opportun et de manière exacte. Les audits annuels des états financiers réalisés par des auditeurs externes indépendants devraient exister dans toutes les sociétés.

6. Veiller à la bonne performance environnementale et sociale

Les sociétés devraient agir de manière responsable avec toutes les parties prenantes et respecter les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance afin de protéger les intérêts à long terme des actionnaires. Les sociétés devraient fournir les informations sur leurs émissions de carbone et leur engagement à lutter contre le changement climatique.

Modalités pratiques de vote

1. L'approche client

BNPP AM conseille à ses clients de déléguer les pouvoirs de vote à BNPP AM afin de préserver leurs intérêts d'actionnaires. BNPP AM vote dans le seul intérêt de ses clients et des bénéficiaires finaux des fonds dont elle est responsable. BNPP AM ne doit pas subordonner les intérêts de ses clients à d'autres objectifs.

Pour les clients qui ont délégué le droit de vote à BNPP AM, BNPP AM s'assurera que les procurations sont reçues et que les votes sont effectués conformément à ses lignes directrices. Tous les clients de BNPP AM sont informés que cette politique et ces procédures de vote sont en place.

2. Comité de vote

BNPP AM a nommé un comité de vote (« Proxy Voting Committee », PVC) qui établit la politique de vote et s'assure que cette politique et les procédures sont suivies. Comme le vote est considéré comme une partie intégrante du processus d'investissement, la responsabilité finale du vote incombe au responsable de gestion.

3. Périmètre de vote

Le choix des titres pour lesquels le droit de vote est exercé répond à un double objectif : concentrer les efforts sur les positions représentant une proportion importante des actifs sous gestion et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles la gestion collective détient une part significative du capital.

Le périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées répondent aux deux conditions suivantes :

- Représenter 90 % du total cumulé des positions en actions
- Constituer 1 % ou plus de la capitalisation boursière de la société.

4. Procédure de vote

Les points suivants décrivent les étapes clés du processus de vote par correspondance de la notification de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires (AGO) ou extraordinaires (AGE) à l'exécution de vote :

- a. Notification de la part de la société de l'AGO/AGE et de l'ordre de jour
- b. Le dépositaire envoie les bulletins à la plate-forme de vote
- c. Rappel ou restriction sur les prêts de titres si le vote est important pour la société ou si un trop grand nombre de titres sont prêtés.
- d. Analyse de l'ordre du jour et recommandation de vote.
- e. Dialogue avec les émetteurs sur une base ad hoc
- f. Instruction de vote par le gérant ou le PVC et exécution du vote par le biais de la plate-forme.

5. Conflits d'intérêt

Le libre exercice des droits de vote par BNPP AM est susceptible d'être affecté par les situations suivantes :

- Collaborateur ayant des liens personnels ou professionnels avec l'entreprise dont les actions sont soumises au vote,
- Relations commerciales entre l'entreprise concernée par le vote et une autre entité du Groupe BNP Paribas,
- Exercice des droits de vote concernant les actions du groupe BNP Paribas ou des participations significatives du groupe.

Un certain nombre de mécanismes visent à prévenir d'éventuels conflits d'intérêt :

- La politique de vote spécifie que celui-ci est réalisé « dans l'intérêt exclusif des clients afin de protéger et de renforcer la valeur à long terme de leur investissement » ;
- Les lignes directrices de vote qui servent de cadre décisionnel à l'exercice des droits de vote sont approuvées par le Conseil d'Administration de BNPP AM ;
- Les projets de résolutions sont évalués sur la base d'analyses réalisées par des consultants externes et indépendants ;

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

- Les collaborateurs sont tenus de respecter les procédures régissant les cadeaux et avantages personnels et sont tenus d'indiquer toute autre activité professionnelle ;
- L'existence d'une « muraille de Chine » entre BNPP AM et les autres entités du Groupe garantissant que les collaborateurs de BNPP AM demeurent indépendants dans l'accomplissement de leurs missions et responsabilités.

Les dossiers relatifs à tous les conflits d'intérêts potentiels et à leur résolution seront tenus dans le cadre du procès-verbal du PVC.

Les conflits d'intérêt qui ne pourraient être prévenus sont résolus selon un mécanisme d'escalade impliquant la direction de BNPP AM, à savoir :

- i. Le Responsable de gestion
- ii. Les Responsables de la conformité et du contrôle interne
- iii. Le Président

6. Transparence & Reporting

BNPP AM est transparent en ce qui concerne son approche sur le vote et son exécution :

- Une copie de cette politique peut être consultée sur le site internet de BNPP AM ;
- Un reporting annuel est publié et donne un aperçu des activités de vote ;
- Le détail des votes, résolution par résolution, peut être obtenu sur demande.

Lignes directrices de vote

Ces lignes directrices de vote complètent la politique de vote aux assemblées générales des sociétés cotées de BNPP AM. Les principaux types de résolutions soumises au vote sont regroupés au sein de quatre thèmes :

1. Approbation des comptes
2. Opérations financières
3. Nomination et rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux
4. Autres résolutions (p.ex. Conventions réglementées)

Pour chaque type de résolution, les lignes directrices mettent en avant les « meilleures pratiques » ainsi que les situations pouvant aboutir à une « opposition » ou à une « abstention » lors du vote:

Les décisions de vote sont basées sur les principes suivants :

- « Pour » : la résolution reflète ou tend vers les « meilleures pratiques », et s'inscrit dans l'intérêt à long terme des actionnaires.
- « Abstention » : la résolution soulève une problématique du point de vue des actionnaires.
- « Opposition » : la résolution n'est pas acceptable et ne s'inscrit pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires.

Déclaration suivant l'article 118 de l'arrêté Royal du 12 novembre 2012

Considérant que les soft commissions payées par les courtiers en valeurs mobilières à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT à l'occasion de l'exécution des ordres sur titres relatifs à la sicav constituent un avantage commercial, consenti par ces courtiers à la société de gestion elle-même, pour les développements informatiques, administratifs et autres que celle-ci a mis en place pour faciliter la transmission, l'exécution et le règlement desdits ordres, il n'y a pas de conflit d'intérêt dans le chef de ladite société de gestion vis-à-vis de la sicav qu'elle gère, au titre de la perception de cet avantage commercial.

Informations sur la politique de rémunération (données non auditées)

Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, sont disponibles sur le site Internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>, et seront également mises à disposition sans frais et sur demande par la Société de gestion.

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) ¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Belgium (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Belgium	268	24.078	4.416

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Belgium dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés » (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Belgium	13	2.554
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	5	653

Autres informations sur BNPP AM Belgium:

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion

	Nombre de fonds au 31.12.2022	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	40	32
Fonds d'Investissement Alternatifs	28	18

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre juin et septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

¹ NB: les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

Politique globale de développement durable

La Politique globale de développement durable décrit l'intégration ESG dans les critères d'investissement appliqués par les gestionnaires pour chaque compartiment. Les risques de durabilité (tels que définis sous la rubrique « Risque en matière de durabilité » ci-dessous) sont intégrés dans les décisions d'investissement en vue de leur atténuation.

ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance. Ce sont trois facteurs couramment utilisés pour évaluer le niveau de durabilité d'un investissement. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT s'engage à adopter une approche durable en matière d'investissement.

Les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement de chaque compartiment au travers des normes suivantes :

1) respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies : Le Pacte Mondial des Nations Unies (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>) est un cadre commun, reconnu dans le monde entier et applicable à tous les secteurs industriels. Il s'appuie sur les conventions internationales dans les domaines des droits de la personne, des normes du travail, du respect de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les sociétés qui violent un ou plusieurs des principes sont exclues des investissements dans les compartiments et celles qui risquent de le faire sont étroitement surveillées ou exclues ; et

2) respect des politiques sectorielles de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT a également défini une série de lignes directrices ESG relatives aux investissements dans les secteurs sensibles. Les sociétés de ces secteurs sensibles qui ne respectent pas les principes minimaux énoncés dans ces lignes directrices sont exclues des investissements des compartiments. Les secteurs concernés comprennent, entre autres, l'huile de palme, la pâte à papier, les activités minières, les sables bitumineux, le nucléaire, la production d'énergie à partir du charbon, le tabac, les armes controversées et l'amiante. La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Les deux normes ci-dessus sont communiquées aux gestionnaires par le Sustainability Center de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sous la forme d'une liste d'exclusion. Cette liste constitue le socle commun applicable.

En outre, une intégration ESG peut être réalisée au travers de l'analyse de données extra-financières fournies par les principales agences de notation sociale et environnementale (ou extra-financière) (comme par exemple Sustainalytics, Vigeo Eiris, MSCI, ISS-Oekom, etc.), les émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

La mesure dans laquelle l'intégration ESG est appliquée varie en fonction du type de compartiment, de classe d'actifs, de région et d'instrument utilisé. Certains compartiments peuvent appliquer des règles d'investissement plus restrictives, telles que décrites dans la partie spécifique du prospectus. En effet, la manière et le degré d'intégration ESG, comme les scores ESG, dans chaque processus d'investissement sont déterminés par le gestionnaire d'investissement pour chaque processus d'investissement. Dans tous les cas, les gestionnaires respecteront au minimum la liste d'exclusion communiquée par le Sustainability Center.

Une révision de chaque émetteur autorisé et du respect du contrôle de leurs critères durables est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les normes et critères ci-dessus ne seraient plus respectés, les gestionnaires de placement ajusteront la composition des portefeuilles dans le meilleur intérêt des actionnaires et selon l'analyse et les normes ESG mentionnées ci-dessus, le cas échéant.

Par ailleurs, le vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les compartiments investissent fait partie de l'approche durable en matière d'investissement de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT. De même, la Société de gestion travaille en étroite collaboration avec des organisations de référence dans le domaine de l'investissement responsable pour promouvoir le développement durable et améliorer les pratiques actuelles.

De plus amples informations et documents sur la politique globale de développement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/en/our-approach-to-responsibility/as-a-responsible-investor/>.

Politique applicable en matière de class actions

Conformément à sa politique, la Société de gestion :

- ne participe pas, en principe, à des class actions actives (à savoir, la société de gestion n'engage aucune procédure, n'agit pas en qualité de plaignant, ne joue aucun autre rôle actif dans une class action contre un émetteur) ;
- peut participer à des class actions passives dans les juridictions où la société de gestion estime, à sa seule discrétion, que (i) la class action est suffisamment rentable (par exemple, lorsque les revenus attendus dépassent les coûts à prévoir pour la procédure), (ii) l'issue de la class action est suffisamment prévisible et (iii) les données pertinentes requises pour l'évaluation de l'éligibilité de la class action sont raisonnablement disponibles et peuvent être gérées de manière efficace et suffisamment fiable ;
- toutes les sommes perçues par BNP Paribas Asset Management dans le cadre d'une class action, nettes des coûts externes supportés, seront reversées aux fonds impliqués dans la class action concernée.

La Société de gestion peut à tout moment modifier sa politique applicable en matière de class actions et peut s'écarter des principes énoncés ci-dessus dans des circonstances particulières.

Les principes de la politique en matière de class actions applicable au Fonds sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

2.3. Vue d'ensemble des marchés

Conjoncture

Face à une inflation plus élevée que prévu et amenée à le rester plus longtemps qu'initialement anticipé, notamment du fait du renchérissement de l'énergie et des produits agricoles, le grand thème de 2022 a été celui de la normalisation des politiques monétaires. Les remontées des taux directeurs se sont accélérées au second semestre malgré les inquiétudes sur la croissance mondiale. Juste après l'invasion de l'Ukraine, le baril de Brent a atteint 128 dollars en mars, au plus haut depuis mi-2008. Il a ensuite connu des variations heurtées entre 100 et 120 dollars en raison des signes d'enlisement du conflit d'une part et des craintes sur l'économie mondiale de l'autre. Ces dernières ont fini par l'emporter : le cours du pétrole a pâti des perspectives de croissance dégradées et s'est inscrit sur une tendance baissière jusqu'au début de l'automne. Au dernier trimestre, il a connu des variations heurtées, établissant son plus bas de l'année début décembre (à 76 dollars le baril) avant de terminer à près de 86 dollars, soit une hausse de 10,5% en douze mois. Le parcours du baril de WTI a été similaire et il termine 2022 à 80 dollars (+4,2%). La remontée des taux directeurs et l'accélération de l'inflation (passée de 7,2% en janvier à 10,7% en octobre pour l'OCDE) ont entraîné de fortes tensions des rendements des obligations gouvernementales et une inversion des courbes de taux, très marquée aux Etats-Unis. Le changement d'attitude des autorités chinoises face à la crise sanitaire est un facteur important qui a été salué, à juste titre, par les investisseurs fin 2022, puisque les autorités semblent se préoccuper davantage de la croissance.

Etats-Unis

En 2022, le PIB s'est contracté au 1er et 2e trimestre (-1,6% et -0,6% respectivement en rythme annualisé) mais la demande intérieure hors stocks est restée dynamique tout comme le marché du travail et la croissance au 3e trimestre est ressortie à 3,2%. L'estimation « en temps réel » de la croissance au 4e trimestre a varié entre 3% et 4% en novembre et décembre (GDPNow calculé par la Fed d'Atlanta). Les créations d'emploi, moins spectaculaires qu'en 2021 où elles étaient ressorties à 6,7 millions, ont été très dynamiques tout au long de l'année (plus de 4 millions de janvier à novembre). La baisse du taux de chômage de 4,0% en janvier à 3,6% en novembre a permis de fortes hausses des salaires mais les annonces de licenciements massifs dans certains secteurs se sont multipliées en fin d'année. Les enquêtes d'activité se sont dégradées en fin de période. En décembre, l'indice composite PMI (Purchasing Managers Index) s'est inscrit à 45, c'est-à-dire juste au-dessus du niveau observé en août qui correspondait alors au plus bas depuis la pandémie, et le secteur manufacturier est particulièrement à la peine. Le consensus des économistes estime à 70% la probabilité d'une récession de l'économie américaine dans les douze prochains mois et Jerome Powell a déclaré qu'il « ne pensait pas que quelqu'un sache s'il y aura ou non une récession ». La fin de 2022 a également été marquée par une inflexion de l'inflation : en novembre, les prix à la consommation ont augmenté de 7,1% en glissement annuel (après 7,7% en octobre) et l'inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) est ressortie à 6,0% (après 6,3% en octobre et 6,6% en septembre qui devrait ainsi marquer le point haut de ce cycle). Pourtant, la Fed a indiqué qu'elle doit encore être convaincue que l'inflation ralentit et a revu à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2023 et 2024.

Europe

Début 2022, les évolutions ont été contrastées : les enquêtes d'activité se sont d'abord redressées avant d'être affectées par la situation géopolitique. Dans ce contexte, la croissance de 0,6% du PIB au 1er trimestre 2022 est en trompe-l'œil car elle masque la contraction de la demande intérieure. Au 2e trimestre, l'activité a été soutenue par la reprise du tourisme qui a permis au PIB de progresser de 0,8% (avec une hausse de 1,0% de la consommation). Cette dynamique favorable s'est essouffée mais, jusqu'à présent, l'économie de la zone euro a mieux résisté que prévu au choc énergétique. La croissance est ressortie à 0,3% au 3e trimestre, alors que beaucoup prévoyaient une stagnation. Toutefois, les enquêtes d'activité se sont nettement dégradées dès juillet : les indices PMI sont tombés sous le seuil de 50, traduisant un ralentissement dans les services et une contraction dans le secteur manufacturier, surtout en Allemagne où les commandes à l'exportation se sont effondrées. Le climat des affaires mesuré par l'IFO s'est nettement dégradé pour retrouver en septembre son plus bas niveau depuis mai 2020. La confiance dans le secteur des services s'est effondrée, en particulier dans l'hôtellerie-restauration. Face au risque de pénurie d'énergie cet hiver, le degré d'incertitude sur l'économie allemande est désormais proche du point haut atteint lors du premier confinement et dépasse le seuil atteint au moment de l'invasion de l'Ukraine. Partout dans la zone euro, et malgré un faible taux de chômage (6,6%), le moral des consommateurs est à un niveau historiquement bas. La toute fin de l'année a toutefois été caractérisée par un ralentissement de la contraction de l'économie de la zone euro. Le niveau moyen de l'indice PMI au 4e trimestre correspond malgré tout à la plus forte baisse trimestrielle du PIB depuis 2013 (hors pandémie). L'inflexion de la hausse des prix est très modeste : en novembre, l'inflation totale est ressortie à 10,1% en glissement annuel (après 10,6% en octobre) et l'inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) se situe à 5,0% contre 2,3% en janvier.

Japon

En mars 2022, alors que les enquêtes d'activité avaient connu une nouvelle inflexion en raison de la dégradation de la situation sanitaire, la fin de la vague Omicron et la levée des restrictions ont permis à l'indice PMI (Purchasing manager index) dans les services de rebondir mais l'économie reste fragile. La production industrielle pâtit des ruptures des chaînes d'approvisionnement dues aux confinements en Chine. La demande intérieure en fin d'année pourrait être soutenue à court terme par la reprise du tourisme alors que le gouvernement a annoncé la fin à partir du 11 octobre des restrictions d'entrée qui étaient en vigueur depuis plus de deux ans. Les entreprises s'inquiètent de la hausse des coûts et des perspectives de récession de l'économie mondiale. Sans ce contexte, les variations du PIB japonais sont restées erratiques depuis le début de l'année; à une hausse de 4,9% (en rythme annualisé) du PIB au 4e trimestre 2021, ont succédé une baisse de 1,8, un rebond de 4,5% et un repli modeste (-0,8% au 3e trimestre). Ces variations se soldent par un acquis de croissance de 1,0% pour 2022 si bien que la croissance moyenne en 2022 devrait être plus modeste qu'aux Etats-Unis et dans la zone euro (à 1,4% contre respectivement 1,9% et 3,2% selon le consensus). L'événement de l'année au Japon a été la nette accélération de l'inflation qui a retrouvé en novembre son plus haut niveau depuis fin 1981 à 3,7% (indice hors produits frais). Au même moment, l'inflation hors produits frais et énergie s'inscrit à 2,8%, ce qui correspond aussi à un plus haut de près de 40 ans mais n'a pas modifié l'analyse de la Banque du Japon (BoJ) qui considère toujours qu'il s'agit d'un phénomène temporaire (lié à l'énergie et aux produits importés), les prix des services restant modérés. Toutefois, les hausses de prix pèsent fortement sur la confiance des ménages, revenue en novembre à son plus bas niveau depuis juin 2020.

Marchés émergents

En Chine, les restrictions sanitaires (y compris des confinements stricts) ont continué à être mises en place au gré de la découverte de nouveaux cas de contaminations, les autorités souhaitant conserver leur stratégie zéro-Covid malgré ses effets sur l'activité. La croissance du PIB au 2e trimestre (+0,4% en glissement annuel après +4,8% au 1er) a déçu des attentes qui étaient déjà modestes et traduit la dégradation de l'activité dans tous les secteurs (contraction dans les services, ralentissement dans l'industrie et la construction). Les enquêtes d'activité ont continué à se dégrader, ce qui a contraint les autorités à reconnaître implicitement que l'objectif de croissance semblait désormais hors d'atteinte et à mettre en place des politiques de soutien. Au 3e trimestre, l'estimation du PIB a montré un rebond de la croissance à 3,9% en glissement annuel. Même en cas de rebond plus marqué au 4e trimestre, la croissance annuelle moyenne en 2022 n'atteindrait que 3,5%, c'est-à-dire un chiffre largement inférieur à l'objectif initial du gouvernement. Ce résultat ainsi que des données de production industrielle, et surtout de consommation, très dégradées en octobre et novembre expliquent peut-être le tournant crucial en matière de politique sanitaire fin 2022, avec l'abandon implicite de la politique zéro-Covid pour privilégier la croissance économique. Ailleurs dans les zones émergentes, les resserrements monétaires agressifs pour lutter contre l'inflation ont fini par donner des résultats. La fin de 2022 a ainsi été marquée par un ralentissement, voire un arrêt comme au Brésil, des hausses de taux directeurs. La croissance des économies émergentes devrait ralentir en 2023, en raison d'une demande extérieure nettement plus faible, d'une inflation toujours élevée et du resserrement des conditions de financement en 2022. L'Asie devrait mieux résister dans la mesure où l'accélération de l'inflation a été mieux maîtrisée et où la réouverture de l'économie chinoise est de nature à soutenir l'activité dans toute la région.

Politique monétaire

Dès janvier, la Réserve fédérale américaine (Fed) a mis en place une communication beaucoup plus agressive. Elle a commencé à remonter ses taux directeurs en mars (de 25pb) et a rapidement accentué le rythme (50pb en mai puis quatre hausses consécutives de 75pb). Le 14 décembre, après une remontée de 50pb, le taux objectif des fonds fédéraux a été porté dans l'intervalle 4,25%-4,50%, soit une hausse cumulée de 425pb en 2022. Au fil des mois, il est clairement apparu qu'au sein de son double mandat, la Fed se concentre sur l'inflation et que les dommages éventuels sur la croissance et l'emploi ne l'arrêteront pas. Ce message, pourtant clair, ne semble pas bien compris. La Fed, considérant que l'inflation est « généralisée et trop élevée », est décidée à la faire revenir vers l'objectif de 2% et, pour ce faire, va poursuivre la remontée de ses taux directeurs en 2023 et les maintiendra en territoire restrictif pendant un certain temps. De leur côté, les investisseurs considèrent que ce resserrement monétaire brutal va provoquer une récession et que la Fed devra reprendre rapidement le chemin de la baisse des taux. Cette hypothèse dite du « pivot de la Fed », reflétée dans les marchés à terme, a été entretenue par le ralentissement du rythme de remontée des taux en décembre et par la dégradation des enquêtes d'activité. Les difficultés du secteur manufacturier ont renforcé la conviction de certains observateurs que la Fed risque d'en « faire trop » en matière de remontée des taux directeurs. L'inflexion de l'inflation (de 6,6% en septembre à 6,0% en novembre pour le glissement l'indice des prix à la consommation hors alimentaire et énergie) a également joué un rôle dans ces anticipations. La Fed répète que l'inflation va rester à un niveau « inconfortablement élevé » pendant un certain temps et que sa baisse « nécessitera probablement une période durable de croissance inférieure à la croissance potentielle ». La Fed prévoit une hausse du taux de chômage à 4,6% en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) n'a pas modifié ses taux directeurs jusqu'en juin 2022 mais des anticipations de remontée étaient apparues début 2022. La normalisation a commencé par une hausse de 50pb en juillet alors que la BCE s'était engagée en juin pour une hausse de 25 pb. Le communiqué a précisé que « le Conseil a estimé qu'un premier pas sur la voie de la normalisation des taux d'intérêt plus important qu'indiqué lors de sa réunion précédente était approprié ». La présentation de l'outil anti-fragmentation (dénommé TPI, acronyme de Transmission Protection Instrument soit « instrument de protection de la transmission ») a également joué un rôle dans la décision. Ce nouvel outil pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée, qui menacerait gravement la transmission de la politique monétaire au sein de la zone euro ». Dès août, le ton des commentaires s'est nettement durci face à l'accélération de l'inflation et la BCE a procédé en septembre à une hausse historique de 75pb qui, en portant le taux de dépôt à 0,75% a mis fin à la période de taux nuls ou négatifs. La BCE a alors précisé qu'elle avait l'intention de poursuivre le cycle de resserrement et a, en effet, remonté ses trois taux directeurs à deux reprises au 4e trimestre, de 75pb en octobre puis de 50pb en décembre. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 15 décembre, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été portés à, respectivement, 2,50%, 2,75% et 2,00%. Après une hausse cumulée de 250pb au second semestre, le ton de la BCE ne s'est pas adouci, bien au contraire. Alors que l'inflation dans la zone euro n'a montré qu'une inflexion limitée en fin d'année (à 10,1% en novembre en glissement annuel contre 10,6% en octobre et 5,0% fin 2021), Christine Lagarde n'a pas hésité à évoquer « un rythme de 50pb de hausse pour un certain temps » et a précisé à plusieurs reprises que passer de 75pb de hausse en octobre à 50pb en décembre ne constitue « pas un pivot, nous ne ralentissons pas ». En outre, les diverses mesures annoncées par les gouvernements de la zone euro pour limiter les conséquences de la crise énergétique pour les ménages et les entreprises les plus fragiles, en fournissant, de fait, un soutien à la croissance sont de nature à inciter la BCE à resserrer davantage sa politique monétaire. Malgré les risques baissiers sur la croissance, il ne s'agit plus de simplement normaliser la politique monétaire mais bien de mettre en place des mesures restrictives dans la mesure où la BCE estime que la récession modérée, qu'elle anticipe pour les prochains mois, ne suffira pas à faire refluer l'inflation et considère « ne pas avoir le choix ».

Marchés des changes

Les déclarations, et les décisions, très agressives de la Fed et les craintes sur la santé de l'économie mondiale ont provoqué une appréciation généralisée et rapide du dollar américain jusqu'en septembre. L'indice DXY du dollar (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse) a gagné 19% entre fin 2021 et le 27 septembre où il a atteint son plus haut depuis mai 2002. Une partie du recul enregistré par la suite reflète vraisemblablement des interrogations parmi les intervenants de marché quant à la pertinence d'un positionnement haussier dollar sans nuance face à des banques centrales susceptibles de s'agacer de cette source supplémentaire de volatilité. En novembre, le recul du dollar s'est accentué et généralisé en raison de la perspective de voir la Fed infléchir sa politique monétaire et du regain d'appétit pour les actifs risqués déclenché par cette hypothèse. Par rapport à fin 2021, l'indice DXY a terminé en hausse de 7,9%. Pénalisée par les incertitudes sur l'approvisionnement en gaz russe de la zone euro cet hiver et les craintes de récession associées, la parité EUR/USD (1,1374 fin 2021) s'est établie sous le seuil de 1,00 le 22 août. Face aux inquiétudes sur la croissance, le durcissement de ton des officiels de la BCE et la remontée des taux directeurs à partir de juillet n'ont pas suffi à soutenir durablement la devise européenne. De plus, certains opérateurs imaginent qu'un resserrement trop rapide de la politique monétaire de la BCE serait susceptible de déstabiliser les marchés obligataires périphériques et d'affaiblir ainsi davantage l'euro. La parité EUR/USD s'est dirigée vers 0,95 le 26 septembre, son plus bas en plus de 20 ans avant de remonter au 4e trimestre dans un mouvement dollar qui l'a amenée au-dessus de 1,07 en décembre, au plus haut depuis début juin mais en baisse de 5,9% en douze mois.

La parité USD/JPY, qui s'établissait à 115,14 fin 2021, a évolué autour de ce seuil en janvier et février avant de brusquement remonter, la Banque du Japon (BoJ) continuant à analyser l'inflation comme résultant de la hausse des prix des matières premières. Au 3e trimestre, la tendance haussière s'est accentuée, le Gouverneur Kuroda n'hésitant pas à déclarer fin août que la BoJ n'a « pas d'autre choix que de conserver sa politique monétaire accommodante tant que les salaires et les prix n'augmenteront pas d'une façon stable et soutenable ». En septembre, le yen a connu un nouvel accès de faiblesse qui a déclenché une intervention directe sur le marché des changes le 22. L'effet a été de courte durée et la parité s'est inscrite à 152 le 21 octobre, au plus haut depuis juillet 1990. En novembre, à l'instar de bon nombre d'actifs financiers, le yen a connu de violentes variations le 10 suite à la publication de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis. En décembre enfin, le dollar a baissé lorsque, à l'issue de sa réunion de politique monétaire du 20, la BoJ a annoncé l'élargissement de l'intervalle de contrôle de la courbe des taux (Yield Curve Control). Cette décision a surpris les observateurs et envoyé brutalement le rendement du JGB à 10 ans au-dessus de 0,40% (contre 0,255% en clôture la veille). La BoJ avait tenté de réfréner ce type de réaction en précisant qu'il s'agissait d'un ajustement technique et pas d'un changement de politique monétaire, ce qui n'a pas empêché le retour brutal de la parité USD/JPY à son plus bas niveau depuis début août. Elle termine à 131,12, soit une baisse annuelle du yen de 12,2% face au dollar.

Marchés obligataires

Le rendement du T-note à 10 ans (1,51% fin 2021) s'est inscrit sur une tendance haussière en début d'année suite au changement de cap de la Fed pour lutter contre une inflation de plus en plus élevée et diffuse. Une détente ponctuelle est intervenue à l'occasion de l'invasion de l'Ukraine mais la Fed a rapidement confirmé son intention de normaliser sa politique monétaire, ce qui a provoqué une rapide remontée des taux. Le rendement du T-note à 10 ans est passé une première fois au-dessus de 3,00% en mai, au plus haut depuis novembre 2018. Des ajustements de positions ont alors été opérés par des investisseurs qui avaient adopté une position vendeuse depuis de longs mois et prenaient ainsi leurs profits, ce qui a entraîné une légère détente des taux sans inverser la tendance haussière. Le taux à 10 ans s'est inscrit à près de 3,50% le 14 juin, au plus haut depuis 10 ans. Par la suite, les inquiétudes sur la croissance sont devenues prépondérantes. De plus en plus d'observateurs ont commencé à imaginer que la politique monétaire agressive de la Fed risquait de provoquer une récession. Malgré une inflation qui demeure très élevée et largement supérieure à l'objectif de 2%, les investisseurs se sont convaincus que le cycle de resserrement serait moins brutal qu'annoncé et suivi d'un assouplissement dès le début de 2023. Les taux se sont détendus de manière significative jusqu'à début août. Les membres du FOMC (Federal Open Market Committee) ont lutté contre ce scénario dit du « pivot de la Fed », de nature à limiter les effets recherchés du durcissement de leur politique monétaire. Après plusieurs déclarations sans ambiguïté, une tendance haussière s'est remise en place sur les taux courts et longs, s'affirmant au cours de la seconde quinzaine d'août pour finalement envoyer le taux à 10 ans vers 4,25% en octobre. A partir de ce moment, les variations ont été heurtées au gré des chiffres d'inflation et des anticipations des décisions de la Fed. La publication des indices de prix à la consommation a joué un rôle crucial tout au long du 4e trimestre. Le rendement du T-note à 10 ans termine l'année à 3,87%, soit une tension de 236pb en douze mois. La courbe des taux s'est inversée, le taux à 2 ans passant de 0,73% à 4,43% (+370pb) sous l'effet des remontées des taux directeurs et des anticipations d'une poursuite du resserrement.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans (-0,18% fin 2021) s'est rapidement dirigé vers 0% dans le sillage des taux longs américains, le changement inattendu de ton de la BCE le 3 février l'envoyant à 0,30% mi-février, au plus haut depuis fin 2018. L'invasion de l'Ukraine a entraîné le mouvement habituel de fuite vers la sécurité, accompagné cette fois-ci par un reflux des anticipations de resserrement des politiques monétaires et par des rachats de positions vendeuses. Le taux allemand à 10 ans est ainsi repassé sous 0% début mars mais a rapidement renoué avec sa tendance haussière lorsqu'il est apparu que la normalisation de la politique monétaire (remontée des taux directeurs, arrêt des achats d'actifs) restait au contraire à l'ordre du jour. Le seuil de 1,00%, plus haut depuis mi-2015, a été approché fin avril puis franchi en mai ouvrant la voie à une poursuite de la remontée des taux. Même si celle-ci est restée chaotique, le durcissement du discours de la BCE et les hausses de ses taux directeurs à partir de juillet ont permis au taux allemand à 10 ans de rapidement effacer tous les seuils symboliques (1,50% fin août, 1,75% puis 2,00% en septembre) pour se rapprocher de 2,50% en octobre, un niveau qui n'avait plus été traité depuis 2011, alors que l'inflation dépassait 10% en glissement annuel. La partie courte de la courbe des taux a réagi aux commentaires beaucoup plus agressifs de nombreux membres du Conseil des gouverneurs de la BCE. Au fil des semaines, il est clairement apparu que, comme la plupart de ses homologues dans les économies développées, la BCE n'hésiterait pas à remonter ses taux directeurs pour lutter contre l'inflation même si la croissance montrait des signes de faiblesse. Le rendement du Bund à 10 ans a terminé au plus haut de l'année, s'inscrivant à 2,57%, ce qui correspond à une tension de 275 pb en douze mois tandis que le taux à 2 ans est passé de -0,62% à 2,76% (+338pb). Dans un contexte de remontée des taux directeurs et d'arrêt des programmes exceptionnels d'achats de titres par la BCE, les marchés périphériques de la zone euro ont connu une année agitée qui se solde par une sous-performance : le taux italien à 10 ans s'est tendu de plus de 350pb à 4,72% et les taux espagnols et portugais de 310pb environ à 3,66% et 3,59% respectivement.

Marchés des actions

Dès le début de l'année, une crise géopolitique est venue s'ajouter à la dégradation de la situation sanitaire en Asie, touchée à son tour par la vague Omicron. La remise en place de confinements en Chine a été identifiée comme un risque majeur pour la croissance mondiale. Les tensions géopolitiques, avant même l'invasion de l'Ukraine le 24 février, expliquent la nervosité des investisseurs, des agents économiques et l'envolée du cours des matières premières qui a alimenté les pressions inflationnistes.

La baisse des actions mondiales liée au risque géopolitique a été en partie corrigée dans un premier temps mais les inquiétudes ont fini par l'emporter face au nouveau durcissement de ton des banques centrales, Réserve fédérale américaine en tête. Cet élément est l'autre facteur qui a déterminé les variations des marchés financiers dès le début de 2022 et est rapidement devenu dominant. Les tensions sur les taux longs liées aux craintes inflationnistes puis au tournant moins accommodant des politiques monétaires ont en effet pénalisé les actions, en particulier les valeurs de croissance. Après avoir pesé sur les bourses dès janvier (sur le thème des inquiétudes inflationnistes), cet élément a été comme mis entre parenthèses lorsque l'invasion de l'Ukraine a sidéré les investisseurs. Il est rapidement revenu sur le devant de la scène lorsque les banques centrales sont devenues de plus en plus agressives. Les actions mondiales ont enregistré des baisses en janvier et février, une hausse limitée en mars, un violent recul en avril et une stabilisation en mai grâce à un rebond au cours de la dernière semaine avant de perdre plus de 10% pendant la première quinzaine de juin. Elles ont alors pu profiter de la détente des taux longs et, vraisemblablement, d'achats à bon compte de la part de certains participants mais n'ont finalement pas résisté à la dégradation des indicateurs économiques et terminent juin en baisse de 8,6% par rapport à fin mai. L'indice MSCI AC World en dollars a ainsi perdu 20,9% en six mois. Dès le début du second semestre, les actions ont beaucoup fluctué, à la hausse comme à la baisse lorsque les investisseurs ont envisagé que la politique monétaire de la Fed pourrait connaître un tournant moins restrictif dans les prochains mois. Le discours des banquiers centraux restait pourtant très agressif et accompagné de hausses plus fortes qu'attendu des taux directeurs dès l'été. Le scénario du « pivot de la Fed » a alors évolué pour devenir synonyme d'un ralentissement du rythme de remontée des taux directeurs. Cette hypothèse a nettement soutenu les actions en octobre et novembre mais, à partir de la mi-décembre, les investisseurs ont dû davantage prêter attention aux déclarations des banques centrales affirmant que l'inflation est toujours trop élevée et que la politique monétaire doit devenir restrictive et devra le rester en 2023.

Par ailleurs, alors que les résultats des entreprises sont restés encourageants, le consensus pour une récession en 2023 s'est renforcé en fin d'année avec la dégradation des enquêtes d'activité et des données objectives, en particulier aux Etats-Unis. A contrario, à partir de novembre, le changement de stratégie en Chine face à l'épidémie de Covid a entretenu les espoirs. La réouverture de l'économie chinoise est en effet synonyme de reprise en Asie et du fonctionnement normal des chaînes mondiales de production. Face à ces facteurs contradictoires, auxquels il faut ajouter la mini-tempête financière de septembre provoquée par l'annonce du mini-budget britannique, les actions ont terminé le second semestre pratiquement à l'équilibre (+1,4%) à l'issue d'un parcours heurté qui traduit le désarroi des investisseurs. Après trois baisses trimestrielles consécutives suivies d'un rebond au 4e trimestre, les actions mondiales ont perdu 19,8% en 2022, soit leur plus fort recul depuis 2008, année marquée par la Grande crise financière et une baisse de plus de 40%. Les places américaines ont pâti de leur composition souvent majoritairement de style Croissance à l'image de l'indice du Nasdaq composite en baisse de 33,1%. L'indice S&P 500 a perdu 19,4%, l'Eurostoxx 50 est en recul de 11,7%, et l'indice Nikkei 225 a terminé en baisse de 9,4% (indices en devises locales, dividendes non réinvestis). Les performances sectorielles ont été très disparates : la seule progression significative a été enregistrée par l'énergie, les secteurs cycliques (consommation, technologie) ont fortement reculé et les valeurs défensives, bien qu'en baisse, ont surperformé, tout comme les valeurs financières.

Evénement significatif :

Depuis le 24 février 2022, nous sommes très attentifs aux conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Nous suivons de très près les évolutions en termes de risques de marché et financiers afin de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt des porteurs de parts.

2.3.1. Informations relatives au Règlement SFDR

Le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, aussi connu sous le nom de « Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) » prévoit différentes catégories de placement selon leur durabilité :

- Les OPC ayant pour objectif l'investissement durable (OPC aussi appelés « Produit Article 9 »).
- Les OPC qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et investissent dans des sociétés appliquant des pratiques de bonne gouvernance (OPC aussi appelés « Produit Article 8 »).

Le Règlement SFDR définit « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Le tableau ci-dessous mentionne la catégorisation SFDR des compartiments du fonds :

BNP Paribas B Pension Sustainable Stability	Article 8
---	-----------

Informations relatives au Règlement Taxonomie : Le Règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, aussi connu sous le nom de « Règlement Taxonomie », établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

2.4. Objectif du Fonds

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle, dans le respect des modalités relatives aux fonds d'épargne-pension. La partie investie en actions sera toujours supérieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

2.5. Politique de placement du Fonds

BNP Paribas B Pension Sustainable Stability investira principalement en obligations et autres titres de créances libellés en devises diverses et dans une moindre mesure en actions d'entreprises mondiales. A titre accessoire, le Fonds peut procéder à d'autres investissements. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille.

Le fonds est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 52.5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 500MM 1-10 Years (EUR) RI + 19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR+ 6% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 17.5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales.

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Ce fonds applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales* .

* La politique d'exclusion sectorielle détaillée de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/> dans le document « Responsible Business Conduct Policy », point B.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir le lexique dans la partie générale du prospectus et <https://www.towardssustainability.be/fr>

Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Elle consiste à analyser l'ensemble des émetteurs sur des critères non financiers tels que (liste non exhaustive) :

- Environnement : promotion de l'efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, économie des ressources naturelles, traitement des déchets.
- Social : respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, politique de formation et de rémunération, taux de rotation, suivi de carrière, résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves).
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, respect du droit des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions de direction et de contrôle, lutte contre la corruption, liberté de la presse, rémunération des dirigeants.

Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absolus (pas d'approche best-in class).

Une révision de la totalité du portefeuille et du respect du contrôle des critères durables des actifs est prévue au moins une fois par an. Dans l'éventualité où les critères ci-dessus ne seraient plus respectés, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Après couverture, l'exposition du fonds aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%.

Catégories d'actifs autorisés : valeurs mobilières, parts d'organismes de placement collectif, dépôts auprès d'un établissement de crédit, instruments financiers dérivés, instruments du marché monétaire, liquidités.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisés : le Fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés (currency forwards) uniquement à titre de couverture. Ces instruments financiers dérivés ne font pas l'objet d'une analyse ESG.

Garanties financières reçues dans le cadre des opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Pour assurer la bonne fin de ces opérations, la contrepartie délivrera à l'OPC une garantie financière répondant aux conditions de l'Arrêté royal du 7 mars 2006 et des Orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM intégrées par la circulaire FSMA_2013_03, et dont la valeur sera à tout moment supérieure à la valeur des titres engagés dans des opérations de financement sur titres ou de la transaction de gré à gré sur un instrument financier dérivé. Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie. L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par les départements des risques de la société de gestion. Les titres reçus doivent être très liquides ce qui signifie cessibles rapidement sur le marché, normalement endéans un jour ouvré. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net (sauf exception prévue dans le tableau). Les titres reçus en garantie doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie, la performance de l'entité émettrice n'est pas attendue de montrer une corrélation élevée avec celle de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP ou la devise de référence du compartiment)
Instruments de taux
Titres d'états émis par un état des Pays de l'OCDE, acceptés par la Société de Gestion
Titres supranationaux et titres émis par des « Agenciers » (organisations fondées par un ou plusieurs états)
Titres d'états émis par un état des Autres Pays, acceptés par la Société de Gestion
Actions émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE, acceptés par la Société de Gestion
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE, acceptés par la Société de Gestion
Parts ou actions d'OPCVM monétaires conformes aux normes européennes(1)
Certificats de dépôts émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE et Autres Pays chaque fois acceptés par la Société de Gestion.
Indices Acceptés par la Société de Gestion & actions liées
Titrisations(2)

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

(2) Instruments financiers permettant à des établissements financiers de transformer les créances qu'ils détiennent sur des entreprises ou des particuliers en titres négociables. L'acceptation d'une titrisation comme garantie financière est toujours sous réserve de l'accord du département Risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

L'éligibilité et le pourcentage des titres listés ci-dessus sont définis conformément à des contraintes d'investissement fixées par le département Risques de la Société de Gestion, avec l'intention d'assurer un profil de risque assez défensif. La procédure de décote est également définie par le département Risques de la Société de Gestion, et sert à assurer le portefeuille de garanties financières contre des évolutions négatives de sa valeur.

Les contraintes actuelles définies par le département Risques, et révisables en cas d'évolution conjoncturelles et/ou de nouvelles propositions du département Risques, ont les caractéristiques suivantes :

- Le portefeuille de garanties financières doit respecter l'ensemble des règles de diversification prévues à l'article 62 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 ainsi que les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM intégrées par la circulaire FSMA_2013_03. Des limites par titre et par émetteur sont en place.
- Par classe d'actifs des instruments de taux, un rating minimal auquel chaque titre doit répondre est défini, selon le niveau de risque que la classe d'actifs révèle. Le rating est une notation établie par des agences spécialisées dans la matière. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut, c'est-à-dire de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital. Plus la notation est élevée (AAA), plus ce risque est faible. Plus la notation est basse (jusqu'à D), plus ce risque est élevé.
- Par classe d'actifs, le maximum de titres de cette classe accepté comme garantie financière est défini. Ce maximum sera plus bas pour des classes d'actifs considérées comme plus risquées, et vice versa
- La valeur de l'ensemble des garanties financières est définie sur base journalière – en déterminant la valeur, une décote est appliquée selon la classe d'actifs. Le niveau de décote sera plus élevé pour les classes d'actifs considérées comme plus risquées, et vice versa. Des haircuts appropriés sont en place, en fonction de la qualité de crédit de l'émetteur et de l'échéance des titres reçus.
- Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire ;
- Les garanties financières reçues en espèces, qui sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire, doivent uniquement être :
 - placées en dépôt auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes ;
 - investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
 - utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
 - investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Opérations de financement sur titres : Le Fonds ne s'engagera pas dans des opérations de financement sur titres comme des prêts ou des emprunts de titres, des opérations de pension ou des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, des opérations de prêt avec appel de marge ou des contrats d'échange de performance global.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances : les obligations et les titres de créances dans lesquels le Fonds investit sont émis par tous types d'émetteurs : Etats, collectivités publiques territoriales, organismes publics internationaux, sociétés privées, La durée est généralement en ligne avec le marché ; le gestionnaire a cependant la faculté de s'en écarter en fonction de son opinion sur l'évolution future des taux. La grande majorité des obligations ont au moins un rating "investment grade".

Les obligations "investment grade" correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une certaine notation selon une convention de marché. Cette note va de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's ou notes équivalentes d'autres agences de notation. Elles s'opposent aux "non-investment grade", également appelées "speculative grade" ou "high yield" qui, bien plus risquées, reçoivent une note allant de BB+ à D selon la même échelle de Standard & Poor's. Le niveau de la notation est indicatif du risque de défaut, c'est-à-dire de non-paiement des coupons et/ou du remboursement du capital. Plus la notation est élevée (AAA), plus ce risque est faible. Plus la notation est basse (non-investment grade D), plus ce risque est élevé.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : les sociétés dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions ou de munitions internes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel sont bannies des listes d'investissement.

2.6. Politique suivie pendant l'exercice

L'année 2022 a été marquée, entre autres, par la politique monétaire restrictive de nombreuses banques centrales, les fortes pressions inflationnistes, les craintes de récession, le conflit ukrainien et les inquiétudes concernant la situation sanitaire en Chine. Ces facteurs ont largement influencé les marchés au cours des 12 derniers mois, entraînant des reculs importants dans les classes d'actifs constituées des actions et des obligations. Du côté des actions, nous avons commencé par une légère surpondération qui a été progressivement réduite au cours de l'année. Sur le plan géographique, l'Europe a été la région la moins privilégiée, en raison de l'impact du conflit en Ukraine sur les prix de l'énergie. Le basculement évident vers un cycle de resserrement et une politique monétaire plus restrictive a entraîné une augmentation significative des rendements au cours de l'année. Nous avons maintenu notre sous-pondération des obligations souveraines au cours de la période et avons progressivement adopté une position de crédit longue pour tirer parti de l'élargissement des spreads.

Dans la composition des actifs, sous la rubrique « autres valeurs mobilières », les informations suivantes sont reprises :

- « FRN ». Il s'agit d'un « Floating Rate Note », une obligation avec un taux d'intérêt qui peut varier.
- « VVPR ». Ceci est une abréviation de « Verlaagde Voorheffing/Précompte Réduit ». Il s'agit d'un instrument financier d'un émetteur belge, qui donne droit à un précompte réduit lors de l'encaissement du dividende de l'action correspondant.

2.7. Politique future

La récession qui menace l'économie mondiale ne devrait pas empêcher les banques centrales de poursuivre leur resserrement monétaire, au moins au cours de la première partie de 2023. L'environnement économique restera difficile et les investisseurs continueront à suivre de près l'évolution de l'inflation, de la croissance économique et des facteurs géopolitiques qui guidera davantage les marchés financiers.

2.8. Profil de risque et de rendement

4 sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé).

L'objectif de cette échelle de risque est de quantifier le profil de risque et de rendement du fonds.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010.

Il représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. La note 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé, étant précisé que la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas «sans aucun risque» mais un risque faible.

A un risque plus faible indiqué par un score faible correspondra un rendement potentiellement plus faible et, inversement, à un risque plus élevé indiqué par un score plus élevé sera associé un rendement potentiellement plus élevé.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés pour l'investisseur.

Au lancement du compartiment, cet indicateur synthétique de risque et de rendement était de 4.

2.9. Indice(s) et benchmark(s)

Ce compartiment utilise les indices de référence : MSCI Europe Small Caps (USD) NR, MSCI World ex-EMU (USD) NR, MSCI EMU (EUR) NR, Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI et Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 500MM 1-10 Years (EUR) RI

Les indices MSCI Developed Markets Small Cap offrent une représentation exhaustive de ce segment de taille en ciblant les sociétés qui font partie de l'indice Investable Market mais pas de l'indice Standard sur un marché développé particulier. Les indices incluent des indices de style Value and Growth et des indices sectoriels basés sur le Global Industry Classification Standard (GICS®).

L'indice MSCI World est un indice d'actions pondéré en fonction du flottant. Il a été développé pour une valeur de base de 100 au 31 décembre 1969. L'indice inclut les marchés développés et n'inclut pas les marchés émergents.

L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) est une action pondérée par le flottant index. Il a été développé pour une valeur de base de 100 au 31 décembre 1998.

The Bloomberg Euro Aggregate : L'indice corporate est un indice de référence qui mesure la composante corporate de l'indice Euro Aggregate. Il comprend des titres de qualité « investment grade », libellés en euros, à taux fixe.

The Bloomberg Euro Aggregate : L'indice Treasury est un indice de référence qui mesure la composante Treasury de l'Euro Aggregate. L'indice est composé d'obligations publiques à taux fixe et de qualité investment grade des pays émergents de la zone euro. Cet indice contient actuellement des émissions libellées en euros de 17 pays.

Informations additionnelles : <https://www.msci.com/> / <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-fixed-income-indices/#/>



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY (FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de BNP Paribas B Pension Sustainable Stability (fonds commun de placement de droit Belge) (le « Fonds commun de placement »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration de la société de gestion désignée. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels du Fonds commun de placement durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels du Fonds commun de placement, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net qui s'élève à EUR 475.428.227,64 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 87.014.374,32.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds commun de placement au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration de la société de gestion désignée et des préposés du Fonds commun de placement les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités du conseil d'administration de la société de gestion désignée relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration de la société de gestion désignée est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration de la société de gestion désignée d'évaluer la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société de gestion désignée a l'intention de mettre le Fonds commun de placement en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Fonds commun de placement ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration de la société de gestion désignée a mené ou mènera les affaires du Fonds commun de placement. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration de la société de gestion désignée du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société de gestion désignée;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration de la société de gestion désignée, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la société de gestion désignée du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le conseil d'administration de la société de gestion désignée à cesser l'exploitation du Fonds commun de placement;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration de la société de gestion désignée notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration de la société de gestion désignée

Le conseil d'administration de la société de gestion désignée est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité et du règlement de gestion du Fonds commun de placement.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect du règlement de gestion ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Fonds commun de placement au cours de notre mandat.

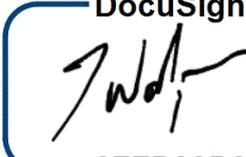


Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux organismes de placement collectifs en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et au règlement de gestion;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation du règlement de gestion ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 3 avril 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

DocuSigned by:

07FB08B09FE24A7...
Damien Walgrave
Reviser d'Entreprises

4. BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	475.428.227,64	567.866.085,47
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	458.915.236,39	559.240.192,25
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	271.454.813,90	330.676.000,24
B. Instruments du marché monétaire	32.785.905,03	25.623.475,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	140.498.509,21	185.973.946,61
E. OPC à nombre variable de parts	14.176.008,25	16.966.770,40
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.138.991,56	851.599,73
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.289.433,24	990.743,80
b. Avoirs fiscaux	312.409,34	89.084,60
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-462.833,49	-228.193,00
c. Emprunts (-)	-17,53	-35,67
V. Dépôts et liquidités	14.871.793,19	7.765.193,50
A. Avoirs bancaires à vue	14.871.793,19	7.765.193,50
VI. Comptes de régularisation	502.206,50	9.099,99
B. Produits acquis	1.324.665,86	983.843,65
C. Charges à imputer (-)	-822.459,36	-974.743,66
TOTAL CAPITAUX PROPRES	475.428.227,64	567.866.085,47
A. Capital	561.849.688,47	543.462.359,74
B. Participations au résultat	592.913,49	-15.059,82
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-87.014.374,32	24.418.785,55

5. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3 : SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-87.746.231,13	24.498.040,65
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-56.174.605,05	-8.258.531,92
B. Instruments du marché monétaire		-2.132,55
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-32.502.197,61	30.865.330,30
D. Autres valeurs mobilières	-19.412,80	-5.555,18
E. OPC à nombre variable de parts	13.286,64	-135.031,73
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	936.697,69	2.033.961,73
II. Produits et charges des placements	6.454.599,71	6.355.314,41
A. Dividendes	4.289.600,84	3.498.838,92
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	2.658.332,46	3.410.255,34
b. Dépôts et liquidités	39.124,86	3,47
C. Intérêts d'emprunts (-)	-32.002,60	-69.476,51
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-501.149,60	-484.306,81
F. Autres produits provenant des placements	693,75	
III. Autres produits	18.623,29	30.793,77
B. Autres	18.623,29	30.793,77
IV. Coûts d'exploitation	-5.741.366,19	-6.465.363,28
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-45.704,10	-66.555,79
B. Charges financières (-)	-10.383,97	-24.288,98
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
Classic	-113.609,84	-110.354,74
O	2.253,51	-13.007,55
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-4.499.160,63	-5.016.028,55
b. Gestion administrative et comptable		
Classic	-75.205,49	-391.250,25
O	-319.619,33	-46.112,98
J. Taxes		
Classic	-39.184,86	-511.226,46
O	-387.179,14	-6.176,23
K. Autres charges (-)		
Classic	-253.569,02	-250.802,11
O	-3,32	-29.559,64
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	731.856,81	-79.255,10
Sous-total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-87.014.374,32	24.418.785,55
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-87.014.374,32	24.418.785,55
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-86.421.460,83	24.403.725,73
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-87.014.374,32	24.418.785,55
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	592.913,49	-15.059,82
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	86.421.460,83	-24.403.725,73

6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est au moment de leur acquisition portée à leur prix d'achat dans les postes du bilan correspondants. Après la première évaluation, les variations de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats pour chaque devise.

Événement significatif :

Depuis le 24 février 2022, nous sommes très attentifs aux conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Nous suivons de très près les évolutions en termes de risques de marché et financiers afin de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt des porteurs de parts.

6.2. Taux de change

	31.12.22		31.12.21	
1 EUR	0,9874	CHF	1,0361	CHF
	7,4364	DKK	7,4376	DKK
	0,8872	GBP	0,8396	GBP
	8,3298	HKD	8,8660	HKD
	140,8183	JPY	130,9542	JPY
	1.349,5376	KRW	1.351,8466	KRW
	10,5135	NOK	10,0282	NOK
	11,1202	SEK	10,2960	SEK
	1,4314	SGD	1,5331	SGD
	32,8024	TWD	31,4630	TWD
	1,0672	USD	1,1372	USD

7. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

7.1. Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
ADP	1.463	EUR	125,20	183.167,60		0,04%	0,04%
AIR LIQUIDE SA	10.637	EUR	132,40	1.408.338,80		0,31%	0,30%
ALSTOM	28.842	EUR	22,82	658.174,44		0,14%	0,14%
ARKEMA	5.158	EUR	83,88	432.653,04		0,09%	0,09%
BUREAU VERITAS SA	24.422	EUR	24,61	601.025,42		0,13%	0,13%
CREDIT AGRICOLE SA	86.355	EUR	9,83	848.956,01		0,18%	0,18%
DANONE	13.188	EUR	49,23	649.245,24		0,14%	0,14%
EDENRED	22.172	EUR	50,88	1.128.111,36		0,25%	0,24%
EIFFAGE	5.607	EUR	91,92	515.395,44		0,11%	0,11%
ELIS SA -W/I	31.557	EUR	13,82	436.117,74		0,10%	0,09%
ESKER SA	2.136	EUR	157,30	335.992,80		0,07%	0,07%
ESSILOR INTERNATIONAL	7.142	EUR	169,20	1.208.426,40		0,26%	0,25%
FNAC DARTY SA	9.435	EUR	34,44	324.941,40		0,07%	0,07%
GECINA SA	2.456	EUR	95,15	233.688,40		0,05%	0,05%
INTERPARFUMS SA	14.957	EUR	55,60	831.609,20		0,18%	0,17%
IPSOS	10.317	EUR	58,50	603.544,50		0,13%	0,13%
LECTRA	23.513	EUR	35,20	827.657,60		0,18%	0,17%
LISI	13.682	EUR	19,46	266.251,72		0,06%	0,06%
LOREAL	1.943	EUR	333,60	648.184,80		0,14%	0,14%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	3.861	EUR	679,90	2.625.093,90		0,57%	0,55%
MICHELIN (CGDE)	47.383	EUR	25,98	1.231.247,26		0,27%	0,26%
NEOEN SA	6.572	EUR	37,61	247.172,92		0,05%	0,05%
PERNOD-RICARD SA	5.098	EUR	183,75	936.757,50		0,20%	0,20%
REXEL SA	47.530	EUR	18,44	876.453,20		0,19%	0,18%
S.O.I.T.E.C.	4.974	EUR	152,85	760.275,90		0,17%	0,16%
SANOFI	15.563	EUR	89,84	1.398.179,92		0,30%	0,29%
SCHNEIDER ELECTRIC SA	15.996	EUR	130,72	2.090.997,12		0,46%	0,44%
SODEXO	4.407	EUR	89,48	394.338,36		0,09%	0,08%
SOPRA STERIA GROUP	6.185	EUR	141,20	873.322,00		0,19%	0,18%
SPIE SA - W/I	43.590	EUR	24,36	1.061.852,40		0,23%	0,22%
TOTAL SA	54.380	EUR	58,65	3.189.387,00		0,69%	0,66%
VIRBAC SA	2.099	EUR	228,00	478.572,00		0,10%	0,10%
France				28.305.131,39		6,14%	5,94%
ACKERMANS & VAN HAAREN	3.360	EUR	160,20	538.272,00		0,12%	0,11%
AEDIFICA	8.456	EUR	75,80	640.964,80		0,14%	0,13%
AGEAS	19.102	EUR	41,42	791.204,84		0,17%	0,17%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	46.614	EUR	56,27	2.622.969,78		0,57%	0,55%
ASCENCIO	2.244	EUR	52,50	117.810,00		0,03%	0,02%
AZELIS GROUP NV	39.255	EUR	26,52	1.041.042,60		0,23%	0,22%
BALTA GROUP NV	43.453	EUR	1,14	49.536,42		0,01%	0,01%
BARCO N.V.	39.760	EUR	23,08	917.660,80		0,20%	0,19%
BEKAERT NV	5.235	EUR	36,28	189.925,80		0,04%	0,04%
BIOCARTIS NV-W/I	16.938	EUR	0,53	8.943,26		0,00%	0,00%
CELYAD	3.847	EUR	0,51	1.946,58		0,00%	0,00%
CFE	3.130	EUR	9,54	29.860,20		0,01%	0,01%
COFINIMMO	2.004	EUR	83,70	167.734,80		0,04%	0,04%
DECEUNINCK NV	78.937	EUR	2,45	193.395,65		0,04%	0,04%
DIETEREN SA/NV	8.484	EUR	179,20	1.520.332,80		0,33%	0,32%
DREDGING ENVIRONMENTAL & MAR	3.130	EUR	124,00	388.120,00		0,08%	0,08%
ECONOCOM GROUP	87.475	EUR	2,85	249.303,75		0,05%	0,05%
ELIA SYSTEM OPERATOR SA/NV	11.117	EUR	132,80	1.476.337,60		0,32%	0,31%
FAGRON NV	48.252	EUR	13,27	640.304,04		0,14%	0,13%
GALAPAGOS NV	438	EUR	41,35	18.111,30		0,00%	0,00%
GREENYARD FOODS	525	EUR	6,70	3.517,50		0,00%	0,00%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	8.583	EUR	74,58	640.120,14		0,14%	0,13%
INCLUSIO SA	7.265	EUR	13,75	99.893,75		0,02%	0,02%
ION BEAM APPLICATIONS	24.376	EUR	15,56	379.290,56		0,08%	0,08%
KBC GROEP NV	34.147	EUR	60,08	2.051.551,76		0,45%	0,43%
KINEPOLIS	27.857	EUR	38,78	1.080.294,46		0,24%	0,23%
LOTUS BAKERIES	358	EUR	6.320,00	2.262.560,00		0,49%	0,48%
MDX HEALTH	84.366	EUR	0,60	50.450,87		0,01%	0,01%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
MELEXIS NV	3.700	EUR	81,00	299.700,00		0,07%	0,06%
MITHRA PHARMACEUTICALS-W/I	20.006	EUR	3,40	68.120,43		0,01%	0,01%
MONTEA	5.306	EUR	66,60	353.379,60		0,08%	0,07%
NYXOAH SA	23.230	EUR	5,14	119.402,20		0,03%	0,03%
ONTEX GROUP NV - W/I	24.218	EUR	6,24	151.120,32		0,03%	0,03%
RECTICEL	25.772	EUR	15,54	400.496,88		0,09%	0,08%
RETAIL ESTATES	7.637	EUR	62,00	473.494,00		0,10%	0,10%
SHURGARD SELF STORAGE SA	19.965	EUR	42,85	855.500,25		0,19%	0,18%
SOFINA	623	EUR	205,60	128.088,80		0,03%	0,03%
SOLVAY SA	8.007	EUR	94,46	756.341,22		0,16%	0,16%
TELENET GROUP HOLDING NV	17.395	EUR	15,25	265.273,75		0,06%	0,06%
TESSENDERLO GROUP	12.637	EUR	33,35	421.443,95		0,09%	0,09%
UCB SA	16.713	EUR	73,56	1.229.408,28		0,27%	0,26%
UMICORE	25.518	EUR	34,32	875.777,76		0,19%	0,18%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	42.479	EUR	26,70	1.134.189,30		0,25%	0,24%
WERELDHAVE BELGIUM	753	EUR	49,00	36.897,00		0,01%	0,01%
XIOR STUDENT HOUSING NV	28.556	EUR	28,90	825.268,40		0,18%	0,17%
Belgique				26.565.358,20		5,79%	5,56%
ADOBE SYSTEMS INC	2.052	USD	336,53	647.045,73		0,14%	0,14%
ALPHABET INC-CL A	7.752	USD	88,23	640.861,05		0,14%	0,13%
AMAZON.COM INC	9.657	USD	84,00	760.073,09		0,17%	0,16%
AMERICAN INTERNATIONAL GROUP	8.167	USD	63,24	483.936,36		0,11%	0,10%
APPLE INC	10.232	USD	129,93	1.245.672,30		0,27%	0,26%
BANK OF AMERICA CORP	24.099	USD	33,12	747.864,96		0,16%	0,16%
BERRY PLASTICS GROUP INC	11.161	USD	60,43	631.959,93		0,14%	0,13%
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	9.548	USD	71,95	643.690,42		0,14%	0,14%
CENTENE CORP	6.707	USD	82,01	515.381,65		0,11%	0,11%
COMCAST CORP-CLASS A	18.662	USD	34,97	611.487,60		0,13%	0,13%
DEERE & CO	1.874	USD	428,76	752.866,00		0,16%	0,16%
HF SINCLAIR CORP	7.106	USD	51,89	345.495,75		0,08%	0,07%
HOLOGIC INC	10.267	USD	74,81	719.676,06		0,16%	0,15%
JONES LANG LASALLE INC	2.248	USD	159,37	335.688,70		0,07%	0,07%
KROGER CO	15.691	USD	44,58	655.427,29		0,14%	0,14%
MARSH & MCLENNAN COS	4.625	USD	165,48	717.118,76		0,16%	0,15%
MICROSOFT CORP	6.418	USD	239,82	1.442.178,27		0,31%	0,30%
PALO ALTO NETWORKS INC	3.871	USD	139,54	506.122,60		0,11%	0,11%
PEPSICO INC	3.823	USD	180,66	647.142,83		0,14%	0,14%
TJX COMPANIES INC	8.119	USD	79,60	605.549,22		0,13%	0,13%
UNITEDHEALTH GROUP INC	1.875	USD	530,18	931.447,65		0,20%	0,20%
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	1.411	USD	288,78	381.793,00		0,08%	0,08%
VISA INC-CLASS A SHARES	5.289	USD	207,76	1.029.601,91		0,22%	0,22%
WASTE CONNECTIONS INC	6.255	USD	132,56	776.915,25		0,17%	0,16%
Etats-Unis				16.774.996,38		3,64%	3,54%
ADIDAS AG	3.768	EUR	127,46	480.269,28		0,10%	0,10%
AIXTRON SE	27.094	EUR	26,97	730.725,18		0,16%	0,15%
AMADEUS FIRE AG	4.948	EUR	115,60	571.988,80		0,12%	0,12%
CANCOM SE	16.030	EUR	27,36	438.580,80		0,10%	0,09%
DE VOLKSBANK NV	4.962	EUR	200,90	996.865,80		0,22%	0,21%
DEUTSCHE BOERSE AG	4.161	EUR	161,40	671.585,40		0,15%	0,14%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	95.687	EUR	18,64	1.783.414,31		0,39%	0,38%
ENCAVIS AG	28.862	EUR	18,48	533.514,07		0,12%	0,11%
GERRESHEIMER AG	12.695	EUR	62,80	797.246,00		0,17%	0,17%
HAMBORNER REIT AG	78.368	EUR	6,73	527.416,64		0,11%	0,11%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	38.652	EUR	28,43	1.098.876,36		0,24%	0,23%
NEXUS AG	3.977	EUR	55,80	221.916,60		0,05%	0,05%
SIEMENS AG-REG	20.131	EUR	129,64	2.609.782,84		0,57%	0,55%
STRATEC BIOMEDICAL AG	5.160	EUR	81,10	418.476,00		0,09%	0,09%
STROEER SE + CO KGAA	8.027	EUR	43,56	349.656,12		0,08%	0,07%
SYMRISE AG	6.931	EUR	101,65	704.536,15		0,15%	0,15%
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	333.968	EUR	2,30	769.128,30		0,17%	0,16%
Allemagne				13.703.978,65		2,99%	2,88%
AALBERTS INDUSTRIES NV	16.244	EUR	36,23	588.520,12		0,13%	0,12%
ALFEN BEHEER B.V.	6.766	EUR	84,20	569.697,20		0,12%	0,12%
ARGENX SE	5.536	EUR	348,30	1.928.188,80		0,42%	0,41%
ASML HOLDING NV	7.219	EUR	503,80	3.636.932,19		0,79%	0,75%
ASR NEDERLAND NV	22.822	EUR	44,35	1.012.155,70		0,22%	0,21%
CORBION NV	15.965	EUR	31,84	508.325,60		0,11%	0,11%
EURONEXT NV - W/I	11.014	EUR	69,16	761.728,24		0,17%	0,16%
KONINKLIJKE DSM NV	10.334	EUR	114,30	1.181.176,20		0,26%	0,25%
NN GROUP NV - W/I	20.399	EUR	38,16	778.425,84		0,17%	0,16%
ONWARD MEDICAL	19.958	EUR	6,22	124.138,76		0,03%	0,03%
PROSUS NV	20.740	EUR	64,45	1.336.693,00		0,29%	0,28%
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	42.753	EUR	22,51	962.370,03		0,21%	0,20%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
Pays-Bas				13.388.351,68		2,92%	2,80%
AMPLIFON SPA	15.438	EUR	27,82	429.485,16		0,09%	0,09%
AUTOGRILL SPA	72.762	EUR	6,46	470.188,04		0,10%	0,10%
BANCA GENERALI SPA	27.093	EUR	32,06	868.601,58		0,19%	0,18%
BREMBO SPA	55.718	EUR	10,45	582.253,10		0,13%	0,12%
BRUNELLO CUCINELLI SPA	13.500	EUR	69,10	932.850,00		0,20%	0,20%
FINECOBANK SPA	59.343	EUR	15,52	921.003,36		0,20%	0,19%
INTERPUMP GROUP SPA	11.556	EUR	42,16	487.200,96		0,11%	0,10%
INTESA SANPAOLO	455.627	EUR	2,08	946.792,91		0,21%	0,20%
MEDIOBANCA SPA	65.343	EUR	8,98	587.041,51		0,13%	0,12%
MONCLER SPA	19.507	EUR	49,50	965.596,50		0,21%	0,20%
SESA SPA	3.740	EUR	116,00	433.840,00		0,09%	0,09%
WIIT SPA	9.644	EUR	18,00	173.592,00		0,04%	0,04%
Italie				7.798.445,12		1,70%	1,63%
CARGOTEC OYJ-B SHARE	15.917	EUR	41,32	657.690,44		0,14%	0,14%
HARVIA OYJ	7.894	EUR	17,68	139.565,92		0,03%	0,03%
HUHTAMAKI OYJ	19.237	EUR	32,00	615.584,00		0,13%	0,13%
KONECRANES OYJ	15.024	EUR	28,76	432.090,24		0,09%	0,09%
METSA BOARD OYJ	14.707	EUR	8,76	128.906,86		0,03%	0,03%
NESTE OIL OYJ	38.948	EUR	43,02	1.675.542,96		0,37%	0,35%
NORDEA BANK ABP	54.280	EUR	10,03	544.428,40		0,12%	0,11%
OUTOTEC OYJ	61.481	EUR	9,61	590.955,37		0,13%	0,12%
SAMPO OYJ-A SHS	25.233	EUR	48,82	1.231.875,06		0,27%	0,26%
TERVEYSTALO OYJ	10.085	EUR	6,25	63.031,25		0,01%	0,01%
TIETOEVRY OYJ	12.592	EUR	26,52	333.939,84		0,07%	0,07%
UPM-KYMMENE CORP	31.550	EUR	34,93	1.102.041,50		0,24%	0,23%
Finlande				7.515.651,84		1,63%	1,57%
ASTRAZENECA PLC	7.059	GBP	112,18	892.509,01		0,19%	0,19%
BRITVIC PLC	41.854	GBP	7,77	366.532,07		0,08%	0,08%
CNH INDUSTRIAL NV	45.639	EUR	14,96	682.987,64		0,15%	0,14%
GREGGS PLC	16.198	GBP	23,46	428.295,38		0,09%	0,09%
IG GROUP HOLDINGS PLC	48.128	GBP	7,82	424.188,18		0,09%	0,09%
LINDE PLC	3.338	EUR	305,45	1.019.592,10		0,22%	0,21%
PAGEGROUP PLC	84.969	GBP	4,61	441.676,00		0,10%	0,09%
PETS AT HOME GROUP PLC	214.335	GBP	2,84	685.098,97		0,15%	0,14%
STELLANTIS NV	46.614	EUR	13,27	618.567,78		0,13%	0,13%
WH SMITH PLC	44.591	GBP	14,84	746.073,15		0,16%	0,16%
YOUGOV PLC	30.973	GBP	10,20	356.071,68		0,08%	0,07%
Royaume-Uni				6.661.591,96		1,44%	1,39%
AMADEUS IT HOLDING SA-A SHS	16.526	EUR	48,55	802.337,30		0,17%	0,17%
BANCO SANTANDER SA	400.645	EUR	2,80	1.122.807,61		0,24%	0,24%
BANKINTER SA	85.565	EUR	6,27	536.321,42		0,12%	0,11%
GRIFOLS SA	45.613	EUR	10,77	491.252,01		0,11%	0,10%
IBERDROLA SA	36.782	EUR	10,93	402.027,26		0,09%	0,08%
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	5.807	EUR	36,06	209.400,42		0,05%	0,04%
VISCOFAN SA	10.781	EUR	60,20	649.016,20		0,14%	0,14%
Espagne				4.213.162,22		0,92%	0,88%
GLANBIA PLC	54.307	EUR	11,92	647.339,44		0,14%	0,14%
GREENCORE GROUP PLC	153.537	GBP	0,64	111.010,41		0,02%	0,02%
IRISH CONTINENTAL GROUP PLC	68.744	EUR	4,28	294.224,32		0,06%	0,06%
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	3.027	USD	159,31	451.844,81		0,10%	0,10%
KEYWORDS STUDIOS PLC	27.352	GBP	27,24	839.750,33		0,18%	0,18%
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	20.417	EUR	34,56	705.611,52		0,15%	0,15%
Irlande				3.049.780,83		0,65%	0,65%
SIEGFRIED HOLDING AG-REG	1.159	CHF	613,50	720.083,55		0,16%	0,15%
STMICROELECTRONICS NV	46.313	EUR	32,99	1.528.097,44		0,33%	0,32%
Suisse				2.248.180,99		0,49%	0,47%
BAWAG GROUP AG	19.882	EUR	49,80	990.123,60		0,22%	0,21%
OMV AG	13.700	EUR	48,10	658.970,00		0,14%	0,14%
WIENERBERGER AG	20.981	EUR	22,56	473.331,36		0,10%	0,10%
Autriche				2.122.424,96		0,46%	0,45%
HEXATRONIC GROUP AB	26.633	SEK	141,55	339.012,27		0,07%	0,07%
HEXPOL AB	62.056	SEK	111,10	619.988,00		0,14%	0,13%
LOOMIS AB	33.778	SEK	286,00	868.731,19		0,19%	0,18%
Suède				1.827.731,46		0,40%	0,38%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
APERAM	13.894	EUR	29,49	409.734,06		0,09%	0,09%
GRAND CITY PROPERTIES	19.415	EUR	9,19	178.423,85		0,04%	0,04%
RTL GROUP	818	EUR	39,44	32.261,92		0,01%	0,01%
SWORD GROUP	11.450	EUR	39,40	451.130,00		0,10%	0,09%
Luxembourg				1.071.549,83		0,24%	0,23%
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	41.828	HKD	86,25	433.100,84		0,09%	0,09%
TENCENT HOLDINGS LTD	14.800	HKD	334,00	593.432,05		0,13%	0,12%
Chine				1.026.532,89		0,22%	0,21%
JERONIMO MARTINS	38.954	EUR	20,18	786.091,72		0,17%	0,17%
Portugal				786.091,72		0,17%	0,17%
CRAYON GROUP HOLDING AS	30.968	NOK	100,10	294.849,17		0,06%	0,06%
STATOIL ASA	12.406	NOK	351,80	415.126,34		0,09%	0,09%
Norvège				709.975,51		0,15%	0,15%
SONY CORP	8.500	JPY	10.035,00	605.727,38		0,13%	0,13%
Japon				605.727,38		0,13%	0,13%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	42.000	TWD	448,50	574.255,89		0,13%	0,12%
Taiwan				574.255,89		0,13%	0,12%
DBS GROUP HOLDINGS LTD	22.400	SGD	33,92	530.814,59		0,12%	0,11%
Singapour				530.814,59		0,12%	0,11%
AIA GROUP LTD	39.400	HKD	86,80	410.562,01		0,09%	0,09%
Hong-Kong				410.562,01		0,09%	0,09%
DFDS A/S	10.600	DKK	256,40	365.475,46		0,08%	0,08%
Danemark				365.475,46		0,08%	0,08%
HYNIX SEMICONDUCTOR INC	4.316	KRW	75.900,00	242.738,25		0,05%	0,05%
Corée du Sud				242.738,25		0,05%	0,05%
ACTIONS				140.498.509,21		30,55%	29,48%
BANK OF AMER CRP 0.75% 16-26/07/2023	100.000	EUR	99,04	99.039,70		0,02%	0,02%
BERLIN HYP AG 0.5% 16-26/09/2023	100.000	EUR	98,14	98.138,55		0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 1.25% 18-23/10/2023	200.000	EUR	98,34	196.684,88		0,04%	0,04%
CREDIT AGRICOLE 0.75% 18-05/12/2023	1.300.000	EUR	97,92	1.273.010,70		0,28%	0,27%
KFW 0% 20-30/06/2023	8.500.000	EUR	98,79	8.396.906,05		1,83%	1,76%
Emis par un établissement de crédit				10.063.779,88		2,19%	2,11%
BUNDESUBL-120 0% 18-13/10/2023	500.000	EUR	98,16	490.820,00		0,11%	0,10%
FRANCE O.A.T. 8.5% 92-25/04/2023	5.000	EUR	101,83	5.091,63		0,00%	0,00%
ITALY BTPS 0% 21-30/01/2024	11.620.000	EUR	96,60	11.225.268,60		2,45%	2,35%
ITALY BTPS 0.95% 18-01/03/2023	11.032.000	EUR	99,72	11.000.944,92		2,40%	2,30%
Emis par un état ou une institution nationale				22.722.125,15		4,96%	4,75%
EUR				32.785.905,03		7,15%	6,86%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				32.785.905,03		7,15%	6,86%
ABN AMRO BANK NV 0.5% 21-23/09/2029	500.000	EUR	78,90	394.496,70		0,09%	0,08%
ABN AMRO BANK NV 0.875% 18-22/04/2025	354.000	EUR	95,02	336.377,21		0,07%	0,07%
ABN AMRO BANK NV 2.375% 22-01/06/2027	100.000	EUR	93,42	93.418,67		0,02%	0,02%
ABN AMRO BANK NV 22-22/02/2033 FRN	100.000	EUR	98,74	98.745,00		0,02%	0,02%
ABN AMRO BANK NV 3% 22-01/06/2032	100.000	EUR	90,04	90.038,12		0,02%	0,02%
ABN AMRO BANK NV 4.25% 22-21/02/2030	100.000	EUR	98,68	98.675,01		0,02%	0,02%
ABN AMRO BANK NV 4.5% 22-21/11/2034	100.000	EUR	98,44	98.442,44		0,02%	0,02%
AGENCE FRANCAISE 0% 20-28/10/2027	1.400.000	EUR	85,48	1.196.723,08		0,26%	0,25%
AIB GROUP PLC 21-17/11/2027 FRN	1.260.000	EUR	84,50	1.064.368,27		0,23%	0,22%
AIB GROUP PLC 22-04/04/2028 FRN	630.000	EUR	89,05	561.015,44		0,12%	0,12%
AIB GROUP PLC 22-04/07/2026 FRN	200.000	EUR	96,92	193.845,68		0,04%	0,04%
AIB GROUP PLC 22-16/02/2029 FRN	100.000	EUR	102,17	102.165,25		0,02%	0,02%
BANCO BILBAO VIZ 1% 19-21/06/2026	1.600.000	EUR	91,02	1.456.368,32		0,32%	0,31%
BANCO BILBAO VIZ 1.375% 18-14/05/2025	300.000	EUR	95,02	285.048,48		0,06%	0,06%
BANCO BILBAO VIZ 1.75% 22-26/11/2025	100.000	EUR	94,58	94.575,98		0,02%	0,02%
BANCO BILBAO VIZ 20-31/12/2060 FRN	400.000	EUR	95,08	380.307,32		0,08%	0,08%
BANCO BILBAO VIZ 3.375% 22-20/09/2027	100.000	EUR	96,98	96.977,05		0,02%	0,02%
BANCO BILBAO VIZ 4.375% 22-14/10/2029	400.000	EUR	100,86	403.437,20		0,09%	0,08%
BANCO BPM SPA 0.75% 22-15/03/2027	400.000	EUR	88,85	355.410,52		0,08%	0,07%
BANCO COM PORTUG 21-12/02/2027 FRN	100.000	EUR	81,18	81.182,44		0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
BANCO SABADELL 20-11/03/2027 FRN	100.000	EUR	89,08	89.079,06		0,02%	0,02%
BANCO SABADELL 21-16/06/2028 FRN	200.000	EUR	80,32	160.647,44		0,04%	0,03%
BANCO SABADELL 22-08/09/2026 FRN	100.000	EUR	99,23	99.226,08		0,02%	0,02%
BANCO SABADELL 22-10/11/2028 FRN	100.000	EUR	100,00	99.995,98		0,02%	0,02%
BANCO SABADELL 22-24/03/2026 FRN	300.000	EUR	93,87	281.608,44		0,06%	0,06%
BANCO SANTANDER 0.3% 19-04/10/2026	1.900.000	EUR	87,86	1.669.304,66		0,36%	0,35%
BANCO SANTANDER 1.125% 20-23/06/2027	300.000	EUR	88,62	265.863,96		0,06%	0,06%
BANCO SANTANDER 1.625% 20-22/10/2030	100.000	EUR	78,69	78.689,00		0,02%	0,02%
BANCO SANTANDER 21-24/06/2029 FRN	100.000	EUR	81,95	81.950,75		0,02%	0,02%
BANCO SANTANDER 22-27/09/2026 FRN	100.000	EUR	98,91	98.906,62		0,02%	0,02%
BANK NOVA SCOTIA 0.25% 21-01/11/2028	100.000	EUR	79,66	79.663,63		0,02%	0,02%
BANK NOVA SCOTIA 3.05% 22-31/10/2024	100.000	EUR	99,20	99.198,51		0,02%	0,02%
BANK OF AMER CRP 1.375% 15-26/03/2025	200.000	EUR	95,52	191.039,04		0,04%	0,04%
BANK OF AMER CRP 18-25/04/2028 FRN	108.000	EUR	89,41	96.560,40		0,02%	0,02%
BANK OF AMER CRP 21-22/03/2031 FRN	217.000	EUR	77,21	167.545,22		0,04%	0,04%
BANK OF AMER CRP 22-27/04/2033 FRN	100.000	EUR	87,16	87.160,56		0,02%	0,02%
BANK OF AMER CRP 22-27/10/2026 FRN	100.000	EUR	93,83	93.831,67		0,02%	0,02%
BANK OF IRELAND 21-10/05/2027 FRN	720.000	EUR	85,66	616.767,05		0,13%	0,13%
BANK OF MONTREAL 2.75% 22-15/06/2027	100.000	EUR	94,36	94.360,10		0,02%	0,02%
BANKINTER SA 0.625% 20-06/10/2027	700.000	EUR	84,03	588.217,35		0,13%	0,12%
BANQ FED CRD MUT 0.1% 20-08/10/2027	1.000.000	EUR	84,61	846.063,00		0,18%	0,18%
BANQ FED CRD MUT 0.625% 22-19/11/2027	100.000	EUR	84,46	84.461,84		0,02%	0,02%
BANQ FED CRD MUT 22-16/06/2032 FRN	100.000	EUR	93,85	93.846,09		0,02%	0,02%
BANQ FED CRD MUT 3.125% 22-14/09/2027	100.000	EUR	97,23	97.225,94		0,02%	0,02%
BANQ FED CRD MUT 3.75% 22-01/02/2033	100.000	EUR	95,02	95.022,86		0,02%	0,02%
BANQ FED CRD MUT 4% 22-21/11/2029	100.000	EUR	99,83	99.832,27		0,02%	0,02%
BARCLAYS PLC 17-07/02/2028 FRN	100.000	EUR	99,29	99.292,74		0,02%	0,02%
BARCLAYS PLC 21-09/08/2029 FRN	100.000	EUR	78,74	78.737,28		0,02%	0,02%
BARCLAYS PLC 22-29/01/2034 FRN	100.000	EUR	98,27	98.265,16		0,02%	0,02%
BARCLAYS PLC 22-31/01/2027 FRN	100.000	EUR	94,58	94.580,44		0,02%	0,02%
BAYERISCHE LND BK 21-23/09/2031 FRN	100.000	EUR	80,02	80.015,31		0,02%	0,02%
BELFIUS BANK SA 0.375% 21-08/06/2027	100.000	EUR	86,02	86.021,93		0,02%	0,02%
BERLIN HYP AG 0.375% 22-25/01/2027	100.000	EUR	87,86	87.859,48		0,02%	0,02%
BERLIN HYP AG 0.5% 19-05/11/2029	100.000	EUR	79,66	79.661,19		0,02%	0,02%
BERLIN HYP AG 1.125% 17-25/10/2027	200.000	EUR	87,87	175.744,74		0,04%	0,04%
BNG BANK NV 0% 21-20/01/2031	2.550.000	EUR	77,40	1.973.694,65		0,43%	0,42%
BNP PARIBAS 1% 18-17/04/2024	168.000	EUR	97,03	163.014,38		0,04%	0,03%
BNP PARIBAS 1.125% 19-28/08/2024	200.000	EUR	96,48	192.955,20		0,04%	0,04%
BNP PARIBAS 19-04/06/2026 FRN	400.000	EUR	91,70	366.819,08		0,08%	0,08%
BNP PARIBAS 2.75% 15-27/01/2026	100.000	EUR	96,35	96.352,08		0,02%	0,02%
BNP PARIBAS 20-14/10/2027 FRN	1.200.000	EUR	86,42	1.036.984,80		0,23%	0,22%
BNP PARIBAS 21-13/04/2027 FRN	200.000	EUR	87,26	174.519,22		0,04%	0,04%
BNP PARIBAS 22-11/07/2030 FRN	200.000	EUR	79,38	158.754,16		0,03%	0,03%
BNP PARIBAS 22-31/03/2032 FRN	100.000	EUR	88,25	88.245,27		0,02%	0,02%
BPCE 1.75% 22-26/04/2027	100.000	EUR	91,91	91.914,43		0,02%	0,02%
BPCE 22-02/02/2034 FRN	100.000	EUR	80,90	80.901,87		0,02%	0,02%
BPCE 22-14/01/2028 FRN	200.000	EUR	85,23	170.460,72		0,04%	0,04%
BPCE 4% 22-29/11/2032	100.000	EUR	97,28	97.283,96		0,02%	0,02%
BPCE SFH 0.01% 20-27/05/2030	400.000	EUR	78,08	312.306,12		0,07%	0,07%
BPCE SFH 1.75% 22-27/05/2032	400.000	EUR	86,53	346.101,84		0,08%	0,07%
CAIXA GERAL DEPO 1.25% 19-25/11/2024	100.000	EUR	93,96	93.957,07		0,02%	0,02%
CAIXA GERAL DEPO 21-21/09/2027 FRN	100.000	EUR	83,21	83.206,40		0,02%	0,02%
CAIXA GERAL DEPO 22-15/06/2026 FRN	100.000	EUR	94,50	94.500,98		0,02%	0,02%
CAIXABANK 0.625% 19-01/10/2024	300.000	EUR	94,64	283.931,73		0,06%	0,06%
CAIXABANK 20-10/07/2026 FRN	200.000	EUR	91,74	183.480,18		0,04%	0,04%
CAIXABANK 20-18/11/2026 FRN	1.200.000	EUR	88,53	1.062.369,60		0,23%	0,22%
CAIXABANK 21-09/02/2029 FRN	200.000	EUR	80,70	161.394,28		0,04%	0,03%
CAIXABANK 21-26/05/2028 FRN	100.000	EUR	83,76	83.758,44		0,02%	0,02%
CAIXABANK 22-13/04/2026 FRN	100.000	EUR	93,47	93.469,83		0,02%	0,02%
CAIXABANK 22-14/11/2030 FRN	100.000	EUR	101,84	101.840,53		0,02%	0,02%
CAIXABANK 3.75% 22-07/09/2029	300.000	EUR	97,56	292.680,24		0,06%	0,06%
CAJA RURAL NAV 0.75% 22-16/02/2029	300.000	EUR	84,64	253.921,98		0,06%	0,05%
CASSA DEPOSITI E 1% 20-11/02/2030	300.000	EUR	79,33	237.998,82		0,05%	0,05%
CASSA DEPOSITI E 3.5% 22-19/09/2027	2.800.000	EUR	96,52	2.702.570,36		0,59%	0,57%
CITIGROUP INC 22-22/09/2028 FRN	100.000	EUR	97,40	97.404,75		0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 20-24/03/2026 FRN	100.000	EUR	91,29	91.294,79		0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 21-29/12/2031 FRN	200.000	EUR	80,67	161.332,00		0,04%	0,03%
COMMERZBANK AG 22-06/12/2032 FRN	100.000	EUR	98,14	98.135,64		0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 22-14/09/2027 FRN	100.000	EUR	92,84	92.836,43		0,02%	0,02%
COMMERZBANK AG 22-21/03/2028 FRN	100.000	EUR	97,55	97.545,29		0,02%	0,02%
COOPERATIEVE RAB 22-27/01/2028 FRN	200.000	EUR	101,06	202.114,40		0,04%	0,04%
COOPERATIEVE RAB 22-30/11/2032 FRN	100.000	EUR	95,29	95.293,80		0,02%	0,02%
CRD MUTUEL ARKEA 0.875% 21-11/03/2033	100.000	EUR	71,20	71.196,58		0,02%	0,01%
CRD MUTUEL ARKEA 20-11/06/2029 FRN	100.000	EUR	84,73	84.732,56		0,02%	0,02%
CRD MUTUEL ARKEA 4.25% 22-01/12/2032	100.000	EUR	98,37	98.368,68		0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 0.125% 20-09/12/2027	1.700.000	EUR	82,58	1.403.817,50		0,31%	0,30%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
CRED AGRICOLE SA 0.375% 19-21/10/2025	700.000	EUR	91,94	643.579,79		0,14%	0,14%
CRED AGRICOLE SA 1% 22-18/09/2025	200.000	EUR	93,98	187.955,24		0,04%	0,04%
CRED AGRICOLE SA 2% 19-25/03/2029	100.000	EUR	85,91	85.912,33		0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 20-05/06/2030 FRN	100.000	EUR	92,09	92.094,11		0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 20-31/12/2060 FRN	200.000	EUR	88,06	176.116,00		0,04%	0,04%
CRED AGRICOLE SA 21-21/09/2029 FRN	100.000	EUR	80,55	80.550,15		0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 22-12/10/2026 FRN	500.000	EUR	99,53	497.629,75		0,11%	0,10%
CRED AGRICOLE SA 22-22/04/2027 FRN	100.000	EUR	92,37	92.372,01		0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 3.375% 22-28/07/2027	100.000	EUR	97,52	97.517,24		0,02%	0,02%
CRED AGRICOLE SA 3.875% 22-28/11/2034	100.000	EUR	95,61	95.614,13		0,02%	0,02%
CREDIT SUISSE 22-01/03/2029 FRN	100.000	EUR	99,10	99.099,10		0,02%	0,02%
CREDIT SUISSE S 3.39% 22-05/12/2025	100.000	EUR	98,40	98.403,06		0,02%	0,02%
CREDITO EMILIANO 22-19/01/2028 FRN	100.000	EUR	85,33	85.328,70		0,02%	0,02%
DEUTSCHE BANK AG 1.75% 18-17/01/2028	100.000	EUR	85,23	85.233,05		0,02%	0,02%
DEUTSCHE BANK AG 22-05/09/2030 FRN	100.000	EUR	96,40	96.400,00		0,02%	0,02%
DEUTSCHE BANK AG 22-23/02/2028 FRN	200.000	EUR	87,38	174.755,66		0,04%	0,04%
DEUTSCHE BANK AG 4% 22-29/11/2027	100.000	EUR	98,63	98.626,76		0,02%	0,02%
DEUTSCHE KREDIT 0.01% 21-23/02/2026	118.000	EUR	89,53	105.641,31		0,02%	0,02%
DEUTSCHE KREDIT 1.625% 22-05/05/2032	313.000	EUR	87,09	272.601,37		0,06%	0,06%
DEXIA CRED LOCAL 0% 21-21/01/2028	1.700.000	EUR	84,90	1.443.218,40		0,31%	0,30%
DNB BANK ASA 22-18/01/2028 FRN	200.000	EUR	87,03	174.063,32		0,04%	0,04%
DNB BANK ASA 22-21/09/2027 FRN	305.000	EUR	97,69	297.956,03		0,06%	0,06%
DNB BANK ASA 22-28/02/2033 FRN	100.000	EUR	98,27	98.267,37		0,02%	0,02%
DNB BANK ASA 22-31/05/2026 FRN	100.000	EUR	94,69	94.685,52		0,02%	0,02%
ERSTE GROUP 0.125% 21-17/05/2028	100.000	EUR	80,66	80.658,37		0,02%	0,02%
GOLDMAN SACHS GP 3.375% 20-27/03/2025	75.000	EUR	99,29	74.471,05		0,02%	0,02%
GOLDMAN SACHS GP 4% 22-21/09/2029	55.000	EUR	96,78	53.229,55		0,01%	0,01%
HSBC HOLDINGS 22-16/11/2032 FRN	100.000	EUR	101,25	101.252,89		0,02%	0,02%
ING GROEP NV 1.375% 17-11/01/2028	100.000	EUR	87,57	87.571,65		0,02%	0,02%
ING GROEP NV 19-13/11/2030 FRN	100.000	EUR	87,98	87.978,00		0,02%	0,02%
ING GROEP NV 2.5% 18-15/11/2030	700.000	EUR	90,00	630.016,66		0,14%	0,13%
ING GROEP NV 20-18/02/2029 FRN	100.000	EUR	80,34	80.335,49		0,02%	0,02%
ING GROEP NV 21-09/06/2032 FRN	300.000	EUR	84,10	252.296,97		0,05%	0,05%
ING GROEP NV 21-29/11/2025 FRN	200.000	EUR	92,55	185.102,26		0,04%	0,04%
ING GROEP NV 22-23/05/2026 FRN	400.000	EUR	95,07	380.285,40		0,08%	0,08%
INTESA SANPAOLO 0.75% 19-04/12/2024	300.000	EUR	94,75	284.253,84		0,06%	0,06%
INTESA SANPAOLO 0.75% 21-16/03/2028	208.000	EUR	82,97	172.573,94		0,04%	0,04%
INTESA SANPAOLO 2.925% 20-14/10/2030	300.000	EUR	79,21	237.618,54		0,05%	0,05%
INTESA SANPAOLO 4.75% 22-06/09/2027	150.000	EUR	100,52	150.779,94		0,03%	0,03%
INTESA SANPAOLO 5.25% 22-13/01/2030	220.000	EUR	102,33	225.131,28		0,05%	0,05%
ISLANDSBANKI 0.75% 22-25/03/2025	100.000	EUR	85,98	85.982,22		0,02%	0,02%
JYSKE BANK A/S 5.5% 22-16/11/2027	100.000	EUR	100,47	100.470,82		0,02%	0,02%
KBC GROUP NV 20-16/06/2027 FRN	200.000	EUR	88,18	176.364,00		0,04%	0,04%
KBC GROUP NV 3% 22-25/08/2030	200.000	EUR	91,61	183.215,88		0,04%	0,04%
KFW 0% 20-15/09/2028	1.050.000	EUR	83,94	881.346,06		0,19%	0,19%
KFW 0% 20-18/02/2025	1.039.000	EUR	94,00	976.706,44		0,21%	0,21%
KFW 0% 21-09/11/2028	1.114.000	EUR	83,47	929.844,99		0,20%	0,20%
KFW 0% 22-30/04/2027	1.495.000	EUR	87,79	1.312.508,49		0,29%	0,28%
KFW 0.01% 19-05/05/2027	1.620.000	EUR	87,80	1.422.286,94		0,31%	0,30%
KFW 1.25% 22-30/06/2027	2.370.000	EUR	92,42	2.190.236,21		0,48%	0,46%
KFW 2.5% 22-19/11/2025	994.000	EUR	98,94	983.505,35		0,21%	0,21%
KUTXABANK 21-14/10/2027 FRN	700.000	EUR	85,61	599.256,56		0,13%	0,13%
LA BANQUE POST H 1.625% 22-12/05/2030	300.000	EUR	89,08	267.254,94		0,06%	0,06%
LA BANQUE POSTAL 0.75% 21-23/06/2031	1.200.000	EUR	74,13	889.502,04		0,19%	0,19%
LA BANQUE POSTAL 1.375% 19-24/04/2029	1.000.000	EUR	84,03	840.307,00		0,18%	0,18%
LB BADEN-WUERT 0.25% 21-21/07/2028	100.000	EUR	80,70	80.699,10		0,02%	0,02%
LB BADEN-WUERT 0.375% 19-30/09/2027	200.000	EUR	83,71	167.410,54		0,04%	0,04%
LEASEPLAN CORP 0.25% 21-07/09/2026	1.371.000	EUR	85,62	1.173.907,10		0,26%	0,25%
LEASEPLAN CORP 0.25% 21-23/02/2026	100.000	EUR	86,66	86.660,73		0,02%	0,02%
MBANK 21-21/09/2027 FRN	100.000	EUR	76,11	76.112,50		0,02%	0,02%
MEDIOBANCA SPA 22-07/02/2029 FRN	267.000	EUR	98,64	263.377,08		0,06%	0,06%
MEDIOBANCA SPA 22-17/07/2029 FRN	200.000	EUR	81,01	162.024,30		0,04%	0,03%
MITSUB UFJ FIN 0.978% 20-09/06/2024	540.000	EUR	96,56	521.427,13		0,11%	0,11%
MITSUB UFJ FIN 3.556% 22-15/06/2032	200.000	EUR	95,41	190.815,68		0,04%	0,04%
MIZUHO FINANCIAL 0.956% 17-16/10/2024	125.000	EUR	95,43	119.290,60		0,03%	0,03%
MIZUHO FINANCIAL 3.49% 22-05/09/2027	100.000	EUR	97,09	97.091,47		0,02%	0,02%
MORGAN STANLEY 21-29/10/2027 FRN	555.000	EUR	86,18	478.291,56		0,10%	0,10%
MORGAN STANLEY 22-07/05/2032 FRN	100.000	EUR	88,35	88.346,15		0,02%	0,02%
MORGAN STANLEY 22-08/05/2026 FRN	100.000	EUR	95,20	95.204,29		0,02%	0,02%
MORGAN STANLEY 22-25/10/2028 FRN	373.000	EUR	101,65	379.153,05		0,08%	0,08%
NATIONWIDE BLDG 2% 22-28/04/2027	100.000	EUR	92,30	92.299,22		0,02%	0,02%
NATL AUSTRALIABK 2.125% 22-24/05/2028	100.000	EUR	92,73	92.730,35		0,02%	0,02%
NATWEST GROUP 22-06/09/2028 FRN	407.000	EUR	97,23	395.716,45		0,09%	0,08%
NATWEST MARKETS 1.375% 22-02/03/2027	300.000	EUR	89,23	267.687,84		0,06%	0,06%
NIBC BANK NV 0.25% 21-09/09/2026	1.400.000	EUR	83,97	1.175.596,38		0,26%	0,25%
NIBC BANK NV 0.875% 22-24/06/2027	100.000	EUR	82,61	82.606,80		0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
NN BANK NV 0.5% 21-21/09/2028	900.000	EUR	80,82	727.336,17		0,16%	0,15%
NN BANK NV 1.875% 22-17/05/2032	200.000	EUR	88,22	176.447,82		0,04%	0,04%
NORDEA BANK 0.375% 19-28/05/2026	200.000	EUR	90,52	181.032,32		0,04%	0,04%
NORDEA BANK ABP 0.5% 21-19/03/2031	151.000	EUR	77,39	116.862,01		0,03%	0,02%
NORDEA BANK ABP 1.125% 22-16/02/2027	578.000	EUR	90,28	521.809,56		0,11%	0,11%
NRW BANK 0.1% 20-09/07/2035	822.000	EUR	67,28	553.009,05		0,12%	0,12%
OP CORPORATE BK 0.375% 19-26/02/2024	100.000	EUR	96,61	96.611,85		0,02%	0,02%
OP CORPORATE BK 0.625% 22-27/07/2027	100.000	EUR	84,46	84.459,09		0,02%	0,02%
OP CORPORATE BK 2.875% 22-15/12/2025	100.000	EUR	97,62	97.624,32		0,02%	0,02%
RAIFFEISEN BK IN 22-20/12/2032 FRN	100.000	EUR	98,84	98.842,04		0,02%	0,02%
ROYAL BK CANADA 2.125% 22-26/04/2029	100.000	EUR	89,01	89.005,12		0,02%	0,02%
ROYAL BK SCOTLND 19-15/11/2025 FRN	470.000	EUR	93,45	439.219,09		0,10%	0,09%
SANTANDER ISSUAN 3.125% 17-19/01/2027	100.000	EUR	95,63	95.632,30		0,02%	0,02%
SANTANDER ISSUAN 3.25% 16-04/04/2026	100.000	EUR	96,58	96.576,48		0,02%	0,02%
SBAB BANK AB 0.125% 21-27/08/2026	710.000	EUR	87,29	619.788,96		0,14%	0,13%
SBAB BANK AB 1.875% 22-10/12/2025	611.000	EUR	95,26	582.058,21		0,13%	0,12%
SKANDINAV ENSKIL 0.75% 22-09/08/2027	680.000	EUR	86,93	591.146,30		0,13%	0,12%
SKANDINAV ENSKIL 4% 22-09/11/2026	100.000	EUR	100,07	100.065,12		0,02%	0,02%
SOCIETE GENERALE 2.625% 15-27/02/2025	100.000	EUR	97,28	97.280,57		0,02%	0,02%
SOCIETE GENERALE 2.625% 22-30/05/2029	100.000	EUR	92,61	92.612,31		0,02%	0,02%
SOCIETE GENERALE 20-24/11/2030 FRN	200.000	EUR	87,61	175.218,90		0,04%	0,04%
SOCIETE GENERALE 21-02/12/2027 FRN	800.000	EUR	85,77	686.180,24		0,15%	0,14%
SOCIETE GENERALE 22-06/09/2032 FRN	100.000	EUR	99,99	99.985,08		0,02%	0,02%
SOCIETE GENERALE 22-06/12/2030 FRN	100.000	EUR	95,97	95.967,95		0,02%	0,02%
SOCIETE GENERALE 22-30/05/2025 FRN	100.000	EUR	96,84	96.844,82		0,02%	0,02%
SOCIETE GENERALE 4% 22-16/11/2027	200.000	EUR	99,82	199.634,10		0,04%	0,04%
SOCIETE GENERALE 4.25% 22-16/11/2032	100.000	EUR	99,46	99.458,04		0,02%	0,02%
SPAREBANK 1 OEST 0.125% 21-03/03/2028	100.000	EUR	81,20	81.202,54		0,02%	0,02%
SPAREBANK 1 OEST 1.75% 22-27/04/2027	530.000	EUR	90,77	481.105,80		0,10%	0,10%
SPAREBANK 1 SMN 0.125% 19-11/09/2026	337.000	EUR	87,39	294.491,70		0,06%	0,06%
SPAREBANK 1 SR 2.875% 22-20/09/2025	380.000	EUR	96,96	368.445,34		0,08%	0,08%
SPAREBANK 1 SR 21-15/07/2027 FRN	100.000	EUR	86,58	86.579,88		0,02%	0,02%
SPAREBANKEN 3.125% 22-14/11/2025	170.000	EUR	99,19	168.624,87		0,04%	0,04%
SUMITOMO MITSUI 0.465% 19-30/05/2024	200.000	EUR	95,98	191.965,82		0,04%	0,04%
SUMITOMO MITSUI 0.934% 17-11/10/2024	500.000	EUR	95,65	478.270,00		0,10%	0,10%
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.01% 20-02/12/2027	870.000	EUR	82,80	720.334,42		0,16%	0,15%
SVENSKA HANDELSBANKEN 2.625% 22-05/09/20	100.000	EUR	93,25	93.252,01		0,02%	0,02%
SVENSKA HANDELSBANKEN 3.75% 22-01/11/202	100.000	EUR	99,79	99.788,42		0,02%	0,02%
SWEDBANK AB 3.75% 22-14/11/2025	100.000	EUR	99,89	99.886,90		0,02%	0,02%
TORONTO DOM BANK 0.5% 22-18/01/2027	100.000	EUR	86,74	86.744,73		0,02%	0,02%
TORONTO DOM BANK 1.952% 22-08/04/2030	100.000	EUR	85,93	85.931,33		0,02%	0,02%
TORONTO DOM BANK 2.551% 22-03/08/2027	100.000	EUR	93,14	93.137,00		0,02%	0,02%
TORONTO DOM BANK 3.129% 22-03/08/2032	100.000	EUR	90,75	90.749,05		0,02%	0,02%
TORONTO DOM BANK 3.25% 22-27/04/2026	200.000	EUR	99,20	198.397,22		0,04%	0,04%
TORONTO DOM BANK 3.631% 22-13/12/2029	100.000	EUR	95,88	95.876,41		0,02%	0,02%
UBS GROUP 22-21/03/2025 FRN	200.000	EUR	96,15	192.306,28		0,04%	0,04%
UNICAJA ES 22-15/11/2027 FRN	100.000	EUR	99,64	99.642,21		0,02%	0,02%
UNICREDIT 0.01% 20-24/06/2030	328.000	EUR	78,77	258.366,78		0,06%	0,05%
UNICREDIT 2.625% 22-27/04/2028	200.000	EUR	97,04	194.081,50		0,04%	0,04%
UNICREDIT BK AUS 1.5% 22-24/05/2028	300.000	EUR	90,88	272.649,30		0,06%	0,06%
UNICREDIT SPA 20-16/06/2026 FRN	200.000	EUR	92,25	184.497,74		0,04%	0,04%
UNICREDIT SPA 21-05/07/2029 FRN	893.000	EUR	80,32	717.282,34		0,16%	0,15%
UNICREDIT SPA 21-31/12/2061 FRN	200.000	EUR	74,68	149.357,46		0,03%	0,03%
UNICREDIT SPA 22-15/11/2027 FRN	150.000	EUR	101,19	151.788,95		0,03%	0,03%
UNICREDIT SPA 22-18/01/2028 FRN	100.000	EUR	85,39	85.387,11		0,02%	0,02%
UNIONE DI BANCHE 1.5% 19-10/04/2024	1.450.000	EUR	97,45	1.412.977,59		0,31%	0,30%
VISA INC 1.5% 22-15/06/2026	100.000	EUR	93,76	93.760,98		0,02%	0,02%
VOLKSBANK NV 0.01% 19-16/09/2024	100.000	EUR	93,96	93.959,42		0,02%	0,02%
VOLKSBANK NV 0.25% 21-22/06/2026	100.000	EUR	86,75	86.749,68		0,02%	0,02%
VOLKSBANK NV 20-22/10/2030 FRN	900.000	EUR	90,52	814.709,34		0,18%	0,17%
VOLKSBANK NV 22-04/05/2027 FRN	800.000	EUR	92,79	742.317,44		0,16%	0,16%
WESTPAC BANKING 21-13/05/2031 FRN	419.000	EUR	84,63	354.595,64		0,08%	0,07%
Emis par un établissement de crédit				71.303.977,12		15,55%	15,10%
ACTION LOGEMENT 1.375% 22-13/04/2032	200.000	EUR	82,92	165.836,00		0,04%	0,03%
ACTION LOGEMENT 3.125% 22-28/09/2037	400.000	EUR	91,24	364.943,96		0,08%	0,08%
AGENCE FRANCE 0% 20-20/09/2027	700.000	EUR	85,74	600.208,14		0,13%	0,13%
AUTONOMOUS COMMU 0.16% 21-30/07/2028	770.000	EUR	83,55	643.355,87		0,14%	0,14%
AUTONOMOUS COMMU 1.723% 22-30/04/2032	450.000	EUR	83,62	376.279,61		0,08%	0,08%
BASQUE GOVT 0.45% 21-30/04/2032	930.000	EUR	74,60	693.806,13		0,15%	0,15%
BASQUE GOVT 1.125% 19-30/04/2029	348.000	EUR	87,18	303.370,95		0,07%	0,06%
BASQUE GOVT 1.875% 22-30/07/2033	422.000	EUR	83,19	351.046,73		0,08%	0,07%
BELGIAN 0.35% 22-22/06/2032	755.722	EUR	76,87	580.938,95		0,13%	0,12%
BELGIAN 1.25% 18-22/04/2033	1.300.000	EUR	83,18	1.081.366,00		0,24%	0,23%
BELGIAN 2.75% 22-22/04/2039	476.083	EUR	90,89	432.697,77		0,09%	0,09%
BPIFRANCE 0% 21-25/05/2028	1.100.000	EUR	84,05	924.515,90		0,20%	0,19%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
BPIFRANCE 3.375% 22-25/11/2032	1.800.000	EUR	98,96	1.781.218,98		0,39%	0,37%
CAISSE AMORT DET 0% 20-25/11/2030	1.500.000	EUR	77,09	1.156.293,75		0,25%	0,24%
CAISSE AMORT DET 0.45% 22-19/01/2032	600.000	EUR	77,14	462.862,92		0,10%	0,10%
CAISSE AMORT DET 1.5% 22-25/05/2032	500.000	EUR	84,76	423.792,10		0,09%	0,09%
CAISSE AMORT DET 1.75% 22-25/11/2027	100.000	EUR	93,33	93.327,56		0,02%	0,02%
CAISSE AMORT DET 2.75% 22-25/11/2032	300.000	EUR	94,37	283.118,10		0,06%	0,06%
CAISSE AMORT DET 2.875% 22-25/05/2027	3.500.000	EUR	98,44	3.445.520,40		0,75%	0,71%
CAISSE DES DEPOT 0.01% 21-01/06/2026	1.200.000	EUR	89,79	1.077.502,32		0,23%	0,23%
CAISSE FR DE FIN 0.5% 19-19/02/2027	200.000	EUR	89,11	178.217,64		0,04%	0,04%
CHILE 0.555% 21-21/01/2029	450.000	EUR	81,33	365.990,63		0,08%	0,08%
CHILE 0.83% 19-02/07/2031	707.000	EUR	77,89	550.708,81		0,12%	0,12%
COMM FRANC BELG 0.625% 21-11/06/2035	500.000	EUR	69,06	345.285,00		0,08%	0,07%
COMM FRANC BELG 1.625% 22-03/05/2032	400.000	EUR	85,26	341.043,92		0,07%	0,07%
COMUNIDAD MADRID 0.42% 21-30/04/2031	240.000	EUR	76,42	183.412,01		0,04%	0,04%
COMUNIDAD MADRID 0.827% 20-30/07/2027	560.000	EUR	89,41	500.683,90		0,11%	0,11%
DEUTSCHLAND I/L 0.1% 15-15/04/2026	2.694.687	EUR	99,17	2.672.444,71		0,58%	0,56%
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030	2.261.000	EUR	82,84	1.873.057,62		0,41%	0,39%
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/02/2031	1.660.000	EUR	81,70	1.356.153,60		0,30%	0,29%
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031	1.210.000	EUR	80,68	976.236,47		0,21%	0,21%
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2050	3.050.000	EUR	51,04	1.556.675,47		0,34%	0,33%
DEUTSCHLAND REP 0% 22-15/02/2032	805.000	EUR	79,49	639.886,45		0,14%	0,13%
DEUTSCHLAND REP 0.25% 19-15/02/2029	3.474.000	EUR	87,37	3.035.164,32		0,66%	0,64%
DEUTSCHLAND REP 0.5% 16-15/02/2026	2.432	EUR	93,83	2.281,85		0,00%	0,00%
DUCHY OF LUX 0% 20-14/09/2032	61.000	EUR	74,48	45.435,61		0,01%	0,01%
EFSF 0% 20-13/10/2027	10.053.000	EUR	86,57	8.702.733,32		1,90%	1,82%
EFSF 1.5% 22-15/12/2025	2.248.000	EUR	95,96	2.157.230,48		0,47%	0,45%
ESTONIA REP OF 0.125% 20-10/06/2030	423.000	EUR	78,02	330.019,31		0,07%	0,07%
EUROPEAN UNION 0% 20-04/10/2030	760.000	EUR	78,90	599.635,59		0,13%	0,13%
EUROPEAN UNION 0% 21-06/07/2026	2.890.181	EUR	90,09	2.603.790,65		0,57%	0,55%
EUROPEAN UNION 0.1% 20-04/10/2040	1.960.000	EUR	56,83	1.113.961,30		0,24%	0,23%
EUROPEAN UNION 0.4% 21-04/02/2037	220.000	EUR	67,21	147.871,09		0,03%	0,03%
EUROPEAN UNION 1.25% 22-04/02/2043	1.354.705	EUR	69,50	941.585,95		0,21%	0,20%
EUROPEAN UNION 2% 22-04/10/2027	1.819.241	EUR	95,24	1.732.703,34		0,38%	0,36%
EUROPEAN UNION 2.75% 22-04/02/2033	274.813	EUR	95,63	262.807,00		0,06%	0,06%
EUROPEAN UNION 2.75% 22-04/12/2037	213.000	EUR	92,18	196.349,79		0,04%	0,04%
FINNISH GOVT 0.75% 15-15/04/2031	209.000	EUR	83,23	173.953,96		0,04%	0,04%
FINNISH GOVT 1.375% 22-15/04/2027	495.000	EUR	93,06	460.661,85		0,10%	0,10%
FLEMISH COMMUNIT 0.375% 20-15/04/2030	1.200.000	EUR	81,15	973.769,40		0,21%	0,20%
FLEMISH COMMUNIT 3% 22-12/10/2032	3.600.000	EUR	95,13	3.424.741,20		0,75%	0,71%
FRANCE O.A.T. 0% 22-25/02/2025	3.460.000	EUR	94,09	3.255.652,40		0,71%	0,67%
FRANCE O.A.T. 0% 22-25/05/2032	2.842.000	EUR	75,18	2.136.572,97		0,47%	0,45%
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/06/2044	2.920.000	EUR	57,56	1.680.854,20		0,37%	0,35%
FRANCE O.A.T. 0.75% 18-25/11/2028	2.581.000	EUR	88,73	2.290.069,68		0,50%	0,48%
FRANCE O.A.T. 1.5% 15-25/05/2031	1.556.000	EUR	89,61	1.394.362,72		0,30%	0,29%
FRANCE O.A.T. 1.75% 14-25/11/2024	1.270.000	EUR	97,98	1.244.292,03		0,27%	0,26%
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	3.900.000	EUR	80,67	3.146.049,66		0,69%	0,66%
ILE DE FRANCE 0% 21-20/04/2028	1.500.000	EUR	84,38	1.265.743,95		0,28%	0,27%
INSTIT CRDT OFCL 0% 20-30/04/2026	1.040.000	EUR	90,02	936.237,22		0,20%	0,20%
INSTIT CRDT OFCL 0% 21-30/04/2027	940.000	EUR	87,01	817.908,19		0,18%	0,17%
INSTIT CRDT OFCL 2.65% 22-31/01/2028	800.000	EUR	96,67	773.366,64		0,17%	0,16%
IRISH GOVT 0% 21-18/10/2031	3.550.548	EUR	76,90	2.730.406,63		0,59%	0,57%
IRISH GOVT 1.35% 18-18/03/2031	1.385.811	EUR	88,22	1.222.497,74		0,27%	0,26%
ITALY BTPS 0% 21-01/08/2026	8.617.000	EUR	87,70	7.556.728,13		1,65%	1,58%
ITALY BTPS 0.95% 20-15/09/2027	804.000	EUR	87,71	705.156,24		0,15%	0,15%
ITALY BTPS 1.5% 21-30/04/2045	4.410.000	EUR	55,15	2.432.181,15		0,53%	0,51%
ITALY BTPS 1.85% 17-15/05/2024	11.470.000	EUR	98,24	11.268.472,10		2,47%	2,36%
ITALY BTPS 4% 22-30/04/2035	345.000	EUR	92,37	318.666,15		0,07%	0,07%
JUNTA ANDALUCIA 0.5% 21-30/04/2031	1.399.000	EUR	76,93	1.076.269,31		0,23%	0,23%
JUNTA ANDALUCIA 2.4% 22-30/04/2032	1.569.000	EUR	88,75	1.392.472,91		0,30%	0,29%
KHFC 0.01% 20-07/07/2025	950.000	EUR	91,21	866.459,38		0,19%	0,18%
KHFC 0.723% 22-22/03/2025	649.000	EUR	93,71	608.184,39		0,13%	0,13%
KHFC 1.963% 22-19/07/2026	470.000	EUR	94,19	442.688,30		0,10%	0,09%
KUNTARAOITUS 0.05% 20-10/09/2035	980.000	EUR	67,21	658.697,20		0,14%	0,14%
LAND HESSEN 0% 21-11/08/2025	2.260.000	EUR	92,35	2.087.092,82		0,45%	0,44%
NETHERLANDS GOVT 0% 20-15/07/2030	490.000	EUR	81,02	396.998,00		0,09%	0,08%
NETHERLANDS GOVT 0% 21-15/07/2031	349.000	EUR	78,70	274.656,02		0,06%	0,06%
NETHERLANDS GOVT 0.5% 19-15/01/2040	3.600.000	EUR	68,30	2.458.800,00		0,54%	0,52%
NETHERLANDS GOVT 0.5% 22-15/07/2032	710.000	EUR	80,36	570.520,50		0,12%	0,12%
NIEDERSACHSEN 0.125% 19-07/03/2025	1.800.000	EUR	93,75	1.687.436,46		0,37%	0,35%
NORDRHEIN-WEST 0% 20-02/04/2024	6.797.000	EUR	96,28	6.544.292,30		1,43%	1,37%
NORDRHEIN-WEST 0% 20-12/10/2035	1.490.000	EUR	66,07	984.504,09		0,21%	0,21%
NORDRHEIN-WEST 3% 22-27/01/2028	2.809.000	EUR	99,47	2.794.206,68		0,61%	0,59%
PORTUGUESE OTS 0.3% 21-17/10/2031	29.000	EUR	76,33	22.135,99		0,00%	0,00%
PORTUGUESE OTS 1.65% 22-16/07/2032	2.124.000	EUR	84,63	1.797.541,20		0,39%	0,38%
REGION WALLONNE 0.25% 19-03/05/2026	1.200.000	EUR	90,88	1.090.539,36		0,24%	0,23%
REGION WALLONNE 1.05% 20-22/06/2040	300.000	EUR	64,50	193.497,42		0,04%	0,04%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
REP OF AUSTRIA 0% 21-20/02/2031	1.650.000	EUR	77,85	1.284.575,66		0,28%	0,27%
REP OF AUSTRIA 0.5% 17-20/04/2027	1.486.000	EUR	90,49	1.344.681,70		0,29%	0,28%
REP OF AUSTRIA 1.2% 15-20/10/2025	459.000	EUR	95,98	440.535,21		0,10%	0,09%
REP OF AUSTRIA 1.85% 22-23/05/2049	820.000	EUR	76,37	626.227,28		0,14%	0,13%
REP OF LATVIA 0% 21-24/01/2029	469.000	EUR	79,33	372.063,56		0,08%	0,08%
REP OF LATVIA 0.25% 21-23/01/2030	447.000	EUR	77,92	348.324,75		0,08%	0,07%
REP OF SLOVENIA 0.125% 21-01/07/2031	1.430.000	EUR	73,23	1.047.199,15		0,23%	0,22%
SOCIETE PARIS 0.3% 21-02/09/2036	1.100.000	EUR	63,15	694.660,78		0,15%	0,15%
SOCIETE PARIS 1.625% 22-08/04/2042	500.000	EUR	69,74	348.704,05		0,08%	0,07%
SPANISH GOVT 0.7% 22-30/04/2032	957.000	EUR	77,43	740.971,03		0,16%	0,16%
SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042	3.170.000	EUR	61,01	1.933.953,60		0,42%	0,41%
SPANISH GOVT 1.5% 17-30/04/2027	960.000	EUR	93,73	899.798,40		0,20%	0,19%
UNEDIC 0% 20-19/11/2030	1.100.000	EUR	77,64	854.033,73		0,19%	0,18%
UNEDIC 0.01% 21-25/11/2031	1.500.000	EUR	74,74	1.121.155,95		0,24%	0,24%
UNEDIC 0.1% 21-25/05/2034	1.000.000	EUR	68,11	681.139,00		0,15%	0,14%
UNEDIC 0.25% 20-25/11/2029	1.800.000	EUR	81,77	1.471.848,66		0,32%	0,31%
VILLE DE PARIS 3% 22-27/09/2042	100.000	EUR	89,60	89.602,06		0,02%	0,02%
XUNTA DE GALICIA 0.268% 21-30/07/2028	4.199.000	EUR	83,99	3.526.744,72		0,77%	0,73%
Emis par un état ou une institution nationale				142.634.923,80		31,12%	29,92%
A2A SPA 4.5% 22-19/09/2030	100.000	EUR	97,65	97.651,39		0,02%	0,02%
ABB FINANCE BV 0.625% 22-31/03/2024	100.000	EUR	96,76	96.763,69		0,02%	0,02%
ABERTIS FINANCE 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	84,31	84.305,38		0,02%	0,02%
ACEA SPA 0% 21-28/09/2025	104.000	EUR	89,76	93.352,74		0,02%	0,02%
ACEA SPA 0.25% 21-28/07/2030	1.490.000	EUR	74,03	1.103.011,99		0,24%	0,23%
ADIDAS AG 3% 22-21/11/2025	100.000	EUR	98,75	98.753,95		0,02%	0,02%
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 20-30/04/2030	1.000.000	EUR	79,56	795.629,90		0,17%	0,17%
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 21-31/10/2031	800.000	EUR	74,97	599.727,04		0,13%	0,13%
ADIF ALTA VELOCI 3.5% 22-30/07/2029	2.000.000	EUR	97,89	1.957.860,00		0,43%	0,41%
ALLIANDER 0.375% 20-10/06/2030	264.000	EUR	79,28	209.306,25		0,05%	0,04%
ALLIANDER 0.875% 19-24/06/2032	680.000	EUR	77,95	530.031,44		0,12%	0,11%
ALLIANDER 2.625% 22-09/09/2027	100.000	EUR	96,24	96.235,20		0,02%	0,02%
ALLIANZ SE 22-05/07/2052 FRN	100.000	EUR	91,35	91.354,10		0,02%	0,02%
ALLIANZ SE 22-07/09/2038 FRN	100.000	EUR	97,06	97.055,48		0,02%	0,02%
AMER MED SYST EU 1.375% 22-08/03/2028	112.000	EUR	88,09	98.658,45		0,02%	0,02%
ANGLO AMERICAN 4.75% 22-21/09/2032	117.000	EUR	98,27	114.977,07		0,03%	0,02%
ARKEMA 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	84,24	84.241,25		0,02%	0,02%
AROUNDTOWN SA 0.375% 21-15/04/2027	200.000	EUR	65,61	131.212,90		0,03%	0,03%
ASML HOLDING NV 2.25% 22-17/05/2032	181.000	EUR	90,02	162.935,37		0,04%	0,03%
ASSICURAZIONI 1.713% 21-30/06/2032	194.000	EUR	75,71	146.872,32		0,03%	0,03%
ASSICURAZIONI 2.124% 19-01/10/2030	312.000	EUR	81,51	254.304,40		0,06%	0,05%
ASSICURAZIONI 2.429% 20-14/07/2031	765.000	EUR	81,22	621.312,35		0,14%	0,13%
ASSICURAZIONI 5.8% 22-06/07/2032	650.000	EUR	105,58	686.266,49		0,15%	0,14%
AT&T INC 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	89,38	89.375,94		0,02%	0,02%
AUTOROUTES DU SU 2.75% 22-02/09/2032	100.000	EUR	91,73	91.734,35		0,02%	0,02%
AUTOSTRADA TORIN 1% 21-25/11/2026	100.000	EUR	85,41	85.408,27		0,02%	0,02%
AXA SA 21-07/10/2041 FRN	173.000	EUR	73,66	127.438,63		0,03%	0,03%
AXA SA 22-10/03/2043 FRN	100.000	EUR	90,30	90.301,01		0,02%	0,02%
BELDEN INC 3.375% 21-15/07/2031	100.000	EUR	83,04	83.044,14		0,02%	0,02%
BOOKING HLDS INC 4% 22-15/11/2026	100.000	EUR	100,68	100.679,30		0,02%	0,02%
BOOKING HLDS INC 4.25% 22-15/05/2029	200.000	EUR	100,25	200.498,78		0,04%	0,04%
BOUYGUES 1.125% 20-24/07/2028	100.000	EUR	86,92	86.924,89		0,02%	0,02%
BOUYGUS SA 2.25% 22-29/06/2029	100.000	EUR	89,90	89.897,99		0,02%	0,02%
BOUYGUS SA 3.25% 22-30/06/2037	100.000	EUR	84,27	84.269,43		0,02%	0,02%
BOUYGUS SA 4.625% 22-07/06/2032	100.000	EUR	101,31	101.312,31		0,02%	0,02%
BOUYGUS SA 5.375% 22-30/06/2042	200.000	EUR	101,93	203.864,38		0,04%	0,04%
CARREFOUR SA 0.75% 16-26/04/2024	100.000	EUR	96,41	96.413,28		0,02%	0,02%
CASTELLUM HELSIN 2% 22-24/03/2025	100.000	EUR	88,29	88.293,24		0,02%	0,02%
CNH IND FIN 1.625% 19-03/07/2029	100.000	EUR	85,20	85.204,58		0,02%	0,02%
CNH IND FIN 1.75% 17-12/09/2025	141.000	EUR	94,48	133.221,82		0,03%	0,03%
CNH IND FIN 1.75% 19-25/03/2027	193.000	EUR	91,49	176.583,59		0,04%	0,04%
CNP ASSURANCES 19-27/07/2050 FRN	800.000	EUR	80,96	647.707,84		0,14%	0,14%
COCA-COLA HBC BV 2.75% 22-23/09/2025	100.000	EUR	97,16	97.162,14		0,02%	0,02%
COLOPLAST FINANC 2.75% 22-19/05/2030	100.000	EUR	92,16	92.155,78		0,02%	0,02%
COMPASS GROUP 3% 22-08/03/2030	100.000	EUR	94,31	94.312,95		0,02%	0,02%
COVIVIO 1.125% 19-17/09/2031	100.000	EUR	79,72	79.721,57		0,02%	0,02%
CPI PROPERTY GRO 1.625% 19-23/04/2027	195.000	EUR	70,42	137.328,75		0,03%	0,03%
CPI PROPERTY GRO 1.75% 22-14/01/2030	100.000	EUR	60,66	60.662,40		0,01%	0,01%
DAIMLER AG 0.75% 20-10/09/2030	460.000	EUR	81,36	374.270,90		0,08%	0,08%
DANONE 3.071% 22-07/09/2032	100.000	EUR	95,52	95.521,83		0,02%	0,02%
DEUTSCHE WOHNEN 0.5% 21-07/04/2031	200.000	EUR	67,71	135.417,92		0,03%	0,03%
DIGITAL INTREPID 0.625% 21-15/07/2031	100.000	EUR	68,15	68.150,00		0,01%	0,01%
DIGITAL INTREPID 1.375% 22-18/07/2032	164.000	EUR	70,93	116.331,01		0,03%	0,02%
E.ON SE 0.375% 20-29/09/2027	160.000	EUR	87,26	139.609,50		0,03%	0,03%
E.ON SE 0.6% 21-01/10/2032	143.000	EUR	72,41	103.548,14		0,02%	0,02%
E.ON SE 0.875% 20-20/08/2031	96.000	EUR	78,59	75.450,59		0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
E.ON SE 0.875% 22-08/01/2025	162.000	EUR	95,04	153.965,17		0,03%	0,03%
E.ON SE 0.875% 22-18/10/2034	182.000	EUR	70,76	128.784,66		0,03%	0,03%
E.ON SE 1% 20-07/10/2025	69.000	EUR	93,89	64.786,38		0,01%	0,01%
E.ON SE 1.625% 22-29/03/2031	145.000	EUR	83,68	121.339,12		0,03%	0,03%
EDP FINANCE BV 0.375% 19-16/09/2026	243.000	EUR	88,14	214.188,53		0,05%	0,05%
EDP FINANCE BV 1.875% 18-13/10/2025	150.000	EUR	95,04	142.558,23		0,03%	0,03%
EDP FINANCE BV 1.875% 22-21/09/2029	100.000	EUR	87,67	87.673,87		0,02%	0,02%
EDP FINANCE BV 3.875% 22-11/03/2030	100.000	EUR	98,29	98.288,68		0,02%	0,02%
EDP SA 1.625% 20-15/04/2027	500.000	EUR	91,36	456.789,30		0,10%	0,10%
EDP SA 19-30/04/2079 FRN	400.000	EUR	98,24	392.970,92		0,09%	0,08%
EDP SA 20-20/07/2080 FRN	100.000	EUR	89,25	89.251,31		0,02%	0,02%
EDP SA 21-02/08/2081 FRN	200.000	EUR	85,31	170.612,44		0,04%	0,04%
EDP SA 21-14/03/2082 FRN	400.000	EUR	81,26	325.020,80		0,07%	0,07%
ELEC DE FRANCE 1% 16-13/10/2026	200.000	EUR	90,40	180.801,56		0,04%	0,04%
ELEC DE FRANCE 3.875% 22-12/01/2027	100.000	EUR	98,34	98.335,55		0,02%	0,02%
ELEC DE FRANCE 4.75% 22-12/10/2034	300.000	EUR	98,19	294.576,00		0,06%	0,06%
ELI LILLY & CO 0.5% 21-14/09/2033	240.000	EUR	73,90	177.357,74		0,04%	0,04%
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 21-15/07/2026	100.000	EUR	83,57	83.572,92		0,02%	0,02%
ELIS SA 1.75% 19-11/04/2024	100.000	EUR	96,98	96.978,50		0,02%	0,02%
ENBW 3.625% 22-22/11/2026	24.000	EUR	99,81	23.955,24		0,01%	0,01%
ENEL FIN INTL NV 0% 19-17/06/2024	200.000	EUR	95,08	190.158,26		0,04%	0,04%
ENEL FIN INTL NV 0% 21-17/06/2027	200.000	EUR	84,40	168.790,38		0,04%	0,04%
ENEL FIN INTL NV 0.25% 22-17/11/2025	200.000	EUR	90,81	181.629,38		0,04%	0,04%
ENEL FIN INTL NV 0.375% 21-28/05/2029	100.000	EUR	79,16	79.158,43		0,02%	0,02%
ENEL FIN INTL NV 0.875% 22-17/01/2031	149.000	EUR	76,50	113.988,23		0,02%	0,02%
ENEL FIN INTL NV 1% 17-16/09/2024	200.000	EUR	96,16	192.320,16		0,04%	0,04%
ENEL FIN INTL NV 1.125% 18-16/09/2026	100.000	EUR	91,86	91.859,62		0,02%	0,02%
ENEL FIN INTL NV 1.5% 19-21/07/2025	600.000	EUR	95,28	571.672,02		0,12%	0,12%
ENERGIE BADEN-W 21-31/08/2081 FRN	100.000	EUR	73,79	73.792,64		0,02%	0,02%
ENERGIE BADEN-WU 20-29/06/2080 FRN	300.000	EUR	85,73	257.181,21		0,06%	0,05%
ENEXIS HOLDING 0.625% 20-17/06/2032	700.000	EUR	75,23	526.625,26		0,11%	0,11%
ENGIE 0.5% 19-24/10/2030	800.000	EUR	76,27	610.151,20		0,13%	0,13%
ENGIE 0.875% 17-27/03/2024	400.000	EUR	96,93	387.738,52		0,08%	0,08%
ENGIE 3.5% 22-27/09/2029	100.000	EUR	97,34	97.339,39		0,02%	0,02%
ENI SPA 20-31/12/2060 FRN	118.000	EUR	90,30	106.556,50		0,02%	0,02%
EVONIK 2.25% 22-25/09/2027	100.000	EUR	92,79	92.786,52		0,02%	0,02%
EVONIK 21-02/09/2081 FRN	100.000	EUR	80,63	80.631,14		0,02%	0,02%
FAURECIA 2.375% 21-15/06/2029	609.000	EUR	75,29	458.540,46		0,10%	0,10%
FAURECIA 3.125% 19-15/06/2026	100.000	EUR	88,07	88.073,89		0,02%	0,02%
FAURECIA 7.25% 22-15/06/2026	100.000	EUR	100,58	100.575,28		0,02%	0,02%
FERROVIE DEL 0.375% 21-25/03/2028	138.000	EUR	79,84	110.184,21		0,02%	0,02%
FERROVIE DEL 1.125% 19-09/07/2026	313.000	EUR	89,78	281.010,96		0,06%	0,06%
FERROVIE DEL 3.75% 22-14/04/2027	474.000	EUR	96,07	455.388,77		0,10%	0,10%
FLUVIUS 0.25% 20-02/12/2030	400.000	EUR	75,14	300.577,56		0,07%	0,06%
GAS NAT FENOSA F 0.875% 17-15/05/2025	600.000	EUR	93,08	558.507,42		0,12%	0,12%
GECINA 0.875% 22-25/01/2033	100.000	EUR	72,37	72.367,84		0,02%	0,02%
GSK CAPITAL BV 3% 22-28/11/2027	100.000	EUR	97,77	97.774,43		0,02%	0,02%
HANNOVER RUECKV 22-26/08/2043 FRN	100.000	EUR	101,63	101.630,64		0,02%	0,02%
HAPAG-LLOYD AG 2.5% 21-15/04/2028	100.000	EUR	88,14	88.135,78		0,02%	0,02%
HEIMSTADEN BOST 0.625% 22-24/07/2025	100.000	EUR	84,53	84.531,04		0,02%	0,02%
HERA SPA 2.5% 22-25/05/2029	100.000	EUR	90,34	90.340,27		0,02%	0,02%
HOLDING DINFRA 0.625% 21-14/09/2028	100.000	EUR	79,92	79.919,04		0,02%	0,02%
HOLDING DINFRA 1.625% 17-27/11/2027	100.000	EUR	86,51	86.513,78		0,02%	0,02%
IBERDROLA FIN SA 0.875% 20-16/06/2025	100.000	EUR	94,25	94.245,79		0,02%	0,02%
IBERDROLA FIN SA 1% 17-07/03/2025	100.000	EUR	95,00	95.002,98		0,02%	0,02%
IBERDROLA FIN SA 1.375% 22-11/03/2032	300.000	EUR	82,16	246.494,94		0,05%	0,05%
IBERDROLA FIN SA 3.125% 22-22/11/2028	100.000	EUR	98,03	98.033,75		0,02%	0,02%
IBERDROLA FIN SA 3.375% 22-22/11/2032	100.000	EUR	96,19	96.193,25		0,02%	0,02%
IBERDROLA INTL 17-31/12/2049 FRN	1.400.000	EUR	99,05	1.386.766,50		0,30%	0,29%
IBERDROLA INTL 18-31/12/2049 FRN	300.000	EUR	96,74	290.229,42		0,06%	0,06%
IBERDROLA INTL 19-31/12/2049 FRN	200.000	EUR	95,91	191.820,54		0,04%	0,04%
IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN	200.000	EUR	84,65	169.295,60		0,04%	0,04%
IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN	100.000	EUR	75,93	75.933,57		0,02%	0,02%
IBM CORP 0.875% 22-09/02/2030	174.000	EUR	81,90	142.501,25		0,03%	0,03%
ICADE 1% 22-19/01/2030	500.000	EUR	73,02	365.108,45		0,08%	0,08%
ICADE 1.5% 17-13/09/2027	500.000	EUR	86,28	431.400,45		0,09%	0,09%
ICADE 1.625% 18-28/02/2028	100.000	EUR	82,68	82.680,00		0,02%	0,02%
ICADE SANTE SAS 1.375% 20-17/09/2030	700.000	EUR	72,76	509.314,40		0,11%	0,11%
ILE DE FRANCE MB 0.4% 21-28/05/2031	400.000	EUR	78,76	315.056,00		0,07%	0,07%
INFINEON TECH 0.625% 22-17/02/2025	200.000	EUR	93,79	187.578,84		0,04%	0,04%
INFINEON TECH 1.625% 20-24/06/2029	100.000	EUR	86,44	86.435,86		0,02%	0,02%
INMOBILIARIA COL 0.75% 21-22/06/2029	100.000	EUR	76,65	76.649,39		0,02%	0,02%
INMOBILIARIA COL 2% 18-17/04/2026	100.000	EUR	92,07	92.069,38		0,02%	0,02%
JAGUAR LAND ROVR 4.5% 21-15/07/2028	100.000	EUR	75,49	75.488,64		0,02%	0,02%
JCDECAUX SA 1.625% 22-07/02/2030	100.000	EUR	79,60	79.603,30		0,02%	0,02%
JCDECAUX SA 2.625% 20-24/04/2028	100.000	EUR	88,84	88.837,72		0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
KERING 1.875% 22-05/05/2030	100.000	EUR	90,97	90.970,02		0,02%	0,02%
KONINKLIJKE PHIL 1.875% 22-05/05/2027	100.000	EUR	90,91	90.909,79		0,02%	0,02%
KONINKLIJKE PHIL 2.125% 22-05/11/2029	100.000	EUR	86,20	86.196,62		0,02%	0,02%
KONINKLIJKE PHIL 2.625% 22-05/05/2033	100.000	EUR	83,57	83.565,80		0,02%	0,02%
LA POSTE SA 3.125% 22-14/09/2028	300.000	EUR	94,25	282.755,82		0,06%	0,06%
LANXESS 1.75% 22-22/03/2028	100.000	EUR	87,53	87.528,94		0,02%	0,02%
LENZING AG 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	84,88	84.881,83		0,02%	0,02%
LOGICOR FIN 0.625% 22-17/11/2025	100.000	EUR	85,23	85.230,39		0,02%	0,02%
LOGICOR FIN 2% 22-17/01/2034	182.000	EUR	62,82	114.340,77		0,02%	0,02%
LOGICOR FIN 3.25% 18-13/11/2028	100.000	EUR	83,60	83.604,38		0,02%	0,02%
MCDONALDS CORP 2.375% 22-31/05/2029	100.000	EUR	91,87	91.873,36		0,02%	0,02%
MCDONALDS CORP 3% 22-31/05/2034	100.000	EUR	91,46	91.460,89		0,02%	0,02%
MER-BENZ CA FIN 3% 22-23/02/2027	55.000	EUR	97,71	53.740,90		0,01%	0,01%
MERCIALYS 1.8% 18-27/02/2026	100.000	EUR	84,71	84.707,68		0,02%	0,02%
MERCIALYS 2.5% 22-28/02/2029	200.000	EUR	75,36	150.728,08		0,03%	0,03%
MERCK 19-25/06/2079 FRN	100.000	EUR	94,02	94.015,47		0,02%	0,02%
MERLIN PROPRTIE 1.375% 21-01/06/2030	200.000	EUR	76,72	153.439,18		0,03%	0,03%
MET LIFE GLOB 3.75% 22-05/12/2030	100.000	EUR	97,99	97.989,28		0,02%	0,02%
MOLNLYCKE HLD 0.875% 19-05/09/2029	100.000	EUR	78,66	78.664,86		0,02%	0,02%
MUNICH RE 20-26/05/2041 FRN	700.000	EUR	74,33	520.292,01		0,11%	0,11%
MYTILINEOSA 2.25% 21-30/10/2026	120.000	EUR	90,12	108.148,00		0,02%	0,02%
NATL GRID ELECT 0.19% 20-20/01/2025	100.000	EUR	93,33	93.328,52		0,02%	0,02%
NATL GRID PLC 0.25% 21-01/09/2028	137.000	EUR	80,88	110.806,24		0,02%	0,02%
NATL GRID PLC 2.179% 22-30/06/2026	100.000	EUR	94,24	94.240,87		0,02%	0,02%
NERVAL SAS 2.875% 22-14/04/2032	400.000	EUR	80,00	320.019,00		0,07%	0,07%
NESTLE FIN INTL 0.875% 22-29/03/2027	44.000	EUR	90,97	40.027,39		0,01%	0,01%
NESTLE FIN INTL 1.25% 22-29/03/2031	20.000	EUR	84,16	16.832,74		0,00%	0,00%
NESTLE FIN INTL 3.25% 22-15/01/2031	20.000	EUR	97,89	19.578,51		0,00%	0,00%
NESTLE FIN INTL 3.375% 22-15/11/2034	50.000	EUR	96,68	48.341,77		0,01%	0,01%
NTT FINANCE 0.082% 21-13/12/2025	834.000	EUR	90,51	754.822,46		0,16%	0,16%
ORANGE 0.125% 20-16/09/2029	300.000	EUR	79,46	238.391,67		0,05%	0,05%
ORANGE 14-29/10/2049 FRN	200.000	EUR	99,98	199.956,42		0,04%	0,04%
ORANGE 14-29/12/2049 FRN	100.000	EUR	100,50	100.504,76		0,02%	0,02%
ORANGE 2.375% 22-18/05/2032	100.000	EUR	89,30	89.301,07		0,02%	0,02%
ORANGE 3.625% 22-16/11/2031	100.000	EUR	98,01	98.010,81		0,02%	0,02%
ORSTED A/S 17-24/11/3017 FRN	200.000	EUR	94,39	188.787,38		0,04%	0,04%
ORSTED A/S 2.25% 22-14/06/2028	251.000	EUR	92,71	232.689,98		0,05%	0,05%
OTE PLC 0.875% 19-24/09/2026	100.000	EUR	90,50	90.500,45		0,02%	0,02%
PACCAR FINANCIAL 3.25% 22-29/11/2025	100.000	EUR	98,78	98.783,33		0,02%	0,02%
PAPREC HOLDING 3.5% 21-01/07/2028	100.000	EUR	86,42	86.423,75		0,02%	0,02%
PEUGEOT 1.125% 19-18/09/2029	200.000	EUR	83,15	166.295,46		0,04%	0,03%
PEUGEOT 2% 17-23/03/2024	200.000	EUR	98,17	196.335,50		0,04%	0,04%
PEUGEOT 2% 18-20/03/2025	500.000	EUR	96,15	480.751,40		0,10%	0,10%
PHILIPS NV 0.5% 19-22/05/2026	487.000	EUR	88,98	433.338,05		0,09%	0,09%
PPG INDUSTRIES 2.75% 22-01/06/2029	100.000	EUR	92,41	92.410,60		0,02%	0,02%
PROLOGIS EURO 1% 22-08/02/2029	100.000	EUR	82,45	82.450,71		0,02%	0,02%
PROLOGIS INTL II 0.75% 21-23/03/2033	174.000	EUR	66,33	115.407,34		0,03%	0,02%
PROLOGIS INTL II 3.625% 22-07/03/2030	100.000	EUR	94,13	94.125,87		0,02%	0,02%
R.A.T.P. 0.875% 17-25/05/2027	900.000	EUR	90,30	812.691,00		0,18%	0,17%
RCI BANQUE 0.5% 22-14/07/2025	40.000	EUR	90,84	36.336,26		0,01%	0,01%
RCI BANQUE 4.125% 22-01/12/2025	101.000	EUR	99,11	100.098,89		0,02%	0,02%
RCI BANQUE 4.75% 22-06/07/2027	457.000	EUR	99,21	453.409,31		0,10%	0,10%
RCI BANQUE 4.875% 22-21/09/2028	111.000	EUR	97,84	108.602,92		0,02%	0,02%
REPSOL INTL FIN 21-31/12/2061 FRN	247.000	EUR	85,92	212.222,65		0,05%	0,04%
REXEL SA 2.125% 21-15/06/2028	101.000	EUR	87,24	88.108,16		0,02%	0,02%
ROYAL SCHIPHOL 1.5% 18-05/11/2030	100.000	EUR	82,28	82.280,51		0,02%	0,02%
RTE RESEAU DE TR 0.75% 22-12/01/2034	300.000	EUR	71,34	214.007,61		0,05%	0,05%
SIEMENS FINAN 0.625% 22-25/02/2027	100.000	EUR	89,56	89.557,90		0,02%	0,02%
SIEMENS FINAN 1.25% 22-25/02/2035	100.000	EUR	76,50	76.499,50		0,02%	0,02%
SMITH & NEPHEW 4.565% 22-11/10/2029	100.000	EUR	99,76	99.763,84		0,02%	0,02%
SMURFIT KAPPA 0.5% 21-22/09/2029	200.000	EUR	77,26	154.529,92		0,03%	0,03%
SNAM 0.625% 21-30/06/2031	100.000	EUR	73,66	73.656,73		0,02%	0,02%
SNAM 3.375% 22-05/12/2026	100.000	EUR	97,65	97.648,00		0,02%	0,02%
SNCF RESEAU 0.875% 19-22/01/2029	1.000.000	EUR	86,57	865.743,90		0,19%	0,18%
SNCF SA 0.625% 20-17/04/2030	400.000	EUR	81,99	327.974,24		0,07%	0,07%
SOCIETE FONCIERE 0.5% 21-21/04/2028	100.000	EUR	79,81	79.813,00		0,02%	0,02%
STELLANTIS NV 2.75% 22-01/04/2032	100.000	EUR	84,24	84.241,67		0,02%	0,02%
STORA ENSO OYJ 0.625% 20-02/12/2030	700.000	EUR	77,17	540.195,32		0,12%	0,11%
SUEZ 1.875% 22-24/05/2027	100.000	EUR	90,46	90.461,65		0,02%	0,02%
SUEZ 2.375% 22-24/05/2030	100.000	EUR	87,38	87.381,45		0,02%	0,02%
SUEZ 4.625% 22-03/11/2028	400.000	EUR	100,99	403.969,88		0,09%	0,08%
SWISSCOM FIN 0.375% 20-14/11/2028	230.000	EUR	82,71	190.229,46		0,04%	0,04%
TAKEDA PHARM 0.75% 20-09/07/2027	100.000	EUR	87,64	87.643,55		0,02%	0,02%
TAKEDA PHARMACEU 3% 18-21/11/2030	100.000	EUR	93,46	93.457,06		0,02%	0,02%
TALANX AG 21-01/12/2042 FRN	700.000	EUR	72,04	504.309,19		0,11%	0,11%
TALANX AG 4% 22-25/10/2029	100.000	EUR	99,31	99.310,15		0,02%	0,02%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
TELEFONICA EMIS 1.069% 19-05/02/2024	1.300.000	EUR	97,69	1.270.019,01		0,28%	0,27%
TELEFONICA EMIS 2.592% 22-25/05/2031	500.000	EUR	90,03	450.146,35		0,10%	0,09%
TELEFONICA EUROP 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	83,78	83.780,13		0,02%	0,02%
TELEFONICA EUROP 21-31/12/2061 FRN	400.000	EUR	74,67	298.693,20		0,07%	0,06%
TELIA CO AB 20-11/05/2081 FRN	200.000	EUR	88,26	176.514,86		0,04%	0,04%
TELIA CO AB 22-21/12/2082 FRN	100.000	EUR	97,57	97.568,75		0,02%	0,02%
TENNET HLD BV 0.125% 20-30/11/2032	113.000	EUR	68,26	77.135,09		0,02%	0,02%
TENNET HLD BV 0.125% 21-09/12/2027	100.000	EUR	84,31	84.307,75		0,02%	0,02%
TENNET HLD BV 0.875% 21-16/06/2035	100.000	EUR	69,04	69.039,25		0,02%	0,01%
TENNET HLD BV 1.375% 18-05/06/2028	109.000	EUR	88,36	96.317,35		0,02%	0,02%
TENNET HLD BV 1.625% 22-17/11/2026	558.000	EUR	92,83	517.985,04		0,11%	0,11%
TENNET HLD BV 1.75% 15-04/06/2027	1.043.000	EUR	91,77	957.159,33		0,21%	0,20%
TENNET HLD BV 17-31/12/2049	100.000	EUR	96,96	96.958,70		0,02%	0,02%
TENNET HLD BV 2.125% 22-17/11/2029	100.000	EUR	89,23	89.227,60		0,02%	0,02%
TENNET HLD BV 2.75% 22-17/05/2042	293.000	EUR	80,67	236.357,53		0,05%	0,05%
TENNET HLD BV 3.875% 22-28/10/2028	159.000	EUR	100,15	159.237,53		0,03%	0,03%
TENNET HLD BV 4.25% 22-28/04/2032	183.000	EUR	101,69	186.090,80		0,04%	0,04%
TENNET HLD BV 4.75% 22-28/10/2042	174.000	EUR	105,11	182.890,55		0,04%	0,04%
TERNA RETE 22-09/02/2171 FRN	462.000	EUR	83,40	385.308,60		0,08%	0,08%
TERNA SPA 1% 19-10/04/2026	119.000	EUR	92,14	109.649,30		0,02%	0,02%
TESCO CORP TREAS 0.375% 21-27/07/2029	132.000	EUR	77,04	101.691,89		0,02%	0,02%
TESCO CORP TREAS 0.875% 19-29/05/2026	100.000	EUR	90,20	90.195,57		0,02%	0,02%
THERMO FISHER 0.75% 16-12/09/2024	110.000	EUR	95,64	105.207,41		0,02%	0,02%
TOTAL S.A. 16-29/12/2049	100.000	EUR	98,81	98.809,04		0,02%	0,02%
TOTAL SA 19-31/12/2049 FRN	100.000	EUR	94,13	94.132,82		0,02%	0,02%
TOTAL SE 21-31/12/2061 FRN	100.000	EUR	70,63	70.626,23		0,02%	0,01%
TOTALENERGIES SE 22-31/12/2062 FRN	100.000	EUR	85,10	85.103,08		0,02%	0,02%
TOYOTA FIN AUSTR 0.064% 22-13/01/2025	100.000	EUR	93,38	93.378,49		0,02%	0,02%
UNIBAIL-RODAMCO 1% 15-14/03/2025	100.000	EUR	93,36	93.355,71		0,02%	0,02%
UNIPOL GRUPPO 3.25% 20-23/09/2030	100.000	EUR	92,24	92.241,16		0,02%	0,02%
UNIQA INSURANCE 20-09/10/2035 FRN	200.000	EUR	91,89	183.785,50		0,04%	0,04%
UPJOHN FINANCE 1.023% 20-23/06/2024	200.000	EUR	95,43	190.868,12		0,04%	0,04%
UPJOHN FINANCE 1.908% 20-23/06/2032	100.000	EUR	75,82	75.821,39		0,02%	0,02%
UPM-KYMMENE OYJ 0.125% 20-19/11/2028	105.000	EUR	80,57	84.603,23		0,02%	0,02%
UPM-KYMMENE OYJ 2.25% 22-23/05/2029	100.000	EUR	90,27	90.271,20		0,02%	0,02%
URENCO FINANCE 3.25% 22-13/06/2032	100.000	EUR	91,79	91.786,15		0,02%	0,02%
VALEO SA 1% 21-03/08/2028	100.000	EUR	76,51	76.514,44		0,02%	0,02%
VATTENFALL AB 0.05% 20-15/10/2025	639.000	EUR	90,48	578.140,36		0,13%	0,12%
VATTENFALL AB 0.125% 21-12/02/2029	134.000	EUR	79,74	106.849,68		0,02%	0,02%
VATTENFALL AB 0.5% 19-24/06/2026	100.000	EUR	89,51	89.512,67		0,02%	0,02%
VERBUND AG 0.9% 21-01/04/2041	800.000	EUR	61,97	495.779,28		0,11%	0,10%
VERIZON COMM INC 4.75% 22-31/10/2034	198.000	EUR	102,49	202.939,94		0,04%	0,04%
VODAFONE GROUP 0.9% 19-24/11/2026	151.000	EUR	90,42	136.528,51		0,03%	0,03%
VODAFONE INT FIN 3.25% 22-02/03/2029	100.000	EUR	96,64	96.643,33		0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 0.875% 20-22/09/2028	200.000	EUR	80,93	161.850,92		0,04%	0,03%
VOLKSWAGEN INTFN 1.25% 20-23/09/2032	100.000	EUR	74,81	74.807,75		0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 20-31/12/2060 FRN	400.000	EUR	92,24	368.968,76		0,08%	0,08%
VOLKSWAGEN INTFN 20-31/12/2060 FRN	100.000	EUR	82,45	82.450,04		0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 3.125% 22-28/03/2025	100.000	EUR	97,90	97.897,98		0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 3.75% 22-28/09/2027	200.000	EUR	96,16	192.317,20		0,04%	0,04%
VOLKSWAGEN INTFN 4.125% 22-15/11/2025	100.000	EUR	99,48	99.482,04		0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 4.25% 22-15/02/2028	100.000	EUR	97,75	97.753,43		0,02%	0,02%
VOLKSWAGEN INTFN 4.375% 22-15/05/2030	100.000	EUR	96,72	96.724,99		0,02%	0,02%
VOLVO CAR AB 2.5% 20-07/10/2027	930.000	EUR	87,87	817.219,27		0,18%	0,17%
VOLVO CAR AB 4.25% 22-31/05/2028	100.000	EUR	91,36	91.365,00		0,02%	0,02%
VOLVO TREAS AB 0% 21-18/05/2026	100.000	EUR	88,17	88.172,15		0,02%	0,02%
VOLVO TREAS AB 2.625% 22-20/02/2026	100.000	EUR	96,49	96.486,79		0,02%	0,02%
VONOVIA SE 0.625% 21-24/03/2031	200.000	EUR	69,81	139.626,82		0,03%	0,03%
VONOVIA SE 0.75% 21-01/09/2032	100.000	EUR	65,76	65.764,54		0,01%	0,01%
VONOVIA SE 1.375% 22-28/01/2026	200.000	EUR	90,44	180.877,38		0,04%	0,04%
VONOVIA SE 1.875% 22-28/06/2028	100.000	EUR	84,75	84.747,35		0,02%	0,02%
VONOVIA SE 2.375% 22-25/03/2032	200.000	EUR	79,01	158.022,92		0,03%	0,03%
VONOVIA SE 4.75% 22-23/05/2027	100.000	EUR	98,45	98.453,53		0,02%	0,02%
Emis par une entreprise privée				53.632.444,19		11,69%	11,37%
COUNCIL OF EUROP 0% 21-15/04/2028	421.000	EUR	84,88	357.324,51		0,08%	0,08%
EUROPEAN INVT BK 0% 20-15/05/2028	350.000	EUR	84,98	297.415,16		0,06%	0,06%
EUROPEAN INVT BK 0.01% 21-15/11/2030	820.000	EUR	78,33	642.309,85		0,14%	0,14%
EUROPEAN INVT BK 1.5% 17-15/11/2047	899.000	EUR	72,03	647.526,24		0,14%	0,14%
EUROPEAN INVT BK 1.5% 22-15/06/2032	418.000	EUR	86,45	361.366,52		0,08%	0,08%
EUROPEAN INVT BK 2.25% 22-15/03/2030	1.668.000	EUR	94,58	1.577.526,51		0,34%	0,33%
Emis par une institution internationale				3.883.468,79		0,84%	0,83%
EUR				271.454.813,90		59,20%	57,22%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devise	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
OBLIGATIONS				271.454.813,90		59,20%	57,22%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AEDIFICA SA DVD RTS 22/10/2020	7.721	EUR	0,00	0,00		0,00%	0,00%
XIOR STUDENT HOUSING SCRIP RTS 04/03/202	28.556	EUR	0,00	0,00		0,00%	0,00%
Belgique				0,00		0,00%	0,00%
GENKYOTEX SA RTS 31/12/2049	1.372	EUR	0,00	0,00		0,00%	0,00%
GENKYOTEX SA RTS 31/12/2049	1.372	EUR	0,00	0,00		0,00%	0,00%
GENKYOTEX SA RTS 31/12/2049	1.372	EUR	0,00	0,00		0,00%	0,00%
France				0,00		0,00%	0,00%
AUTRES VALEURS MOBILIERES				0,00		0,00%	0,00%
BNP PARIBAS MOIS-O	12.964	EUR	1.093,49	14.176.008,25	0,08%	3,10%	2,97%
Directive 2009/65/CE - Non FSMA				14.176.008,25		3,10%	2,97%
OPC-Mixtes				14.176.008,25		3,10%	2,97%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				14.176.008,25		3,10%	2,97%
TOTAL PORTEFEUILLE				458.915.236,39		100,00%	96,53%
BP2S		EUR		14.716.270,92			3,10%
BP2S		USD		141.258,50			0,03%
BP2S		GBP		14.158,24			0,00%
BP2S		NOK		63,58			0,00%
BP2S		CHF		22,62			0,00%
BP2S		SEK		11,98			0,00%
BP2S		SGD		3,51			0,00%
BP2S		DKK		2,71			0,00%
BP2S		JPY		1,13			0,00%
Avoirs bancaires à vue				14.871.793,19			3,13%
DEPOTS ET LIQUIDITES				14.871.793,19			3,13%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				1.138.991,56			0,24%
AUTRES				502.206,50			0,10%
TOTAL DE L'ACTIF NET				475.428.227,64			100,00%

7.2. Répartition des actifs du Fonds (en % du portefeuille)

OBLIGATIONS	59,20%
EUR	59,20%
Allemagne	9,27%
Australie	0,12%
Autriche	1,08%
Belgique	3,68%
Canada	0,23%
Chili	0,20%
Corée du Sud	0,42%
Danemark	0,13%
Espagne	6,71%
Estonie	0,07%
Etats-Unis	0,76%
Finlande	0,70%
France	13,29%
Grèce	0,02%
Irlande	1,45%
Islande	0,02%
Italie	7,59%
Japon	0,54%
Lettonie	0,16%

Luxembourg	3,43%
Norvège	0,46%
Pays-Bas	5,99%
Pologne	0,02%
Portugal	0,79%
Royaume-Uni	0,63%
Slovénie	0,23%
Suède	1,13%
Suisse	0,08%
ACTIONS	30,55%
CHF	0,16%
Suisse	0,16%
DKK	0,08%
Danemark	0,08%
EUR	24,14%
Allemagne	2,99%
Autriche	0,46%
Belgique	5,79%
Espagne	0,92%
Finlande	1,63%
France	6,14%
Irlande	0,35%
Italie	1,70%
Luxembourg	0,24%
Pays-Bas	2,92%
Portugal	0,17%
Royaume-Uni	0,50%
Suisse	0,33%
GBP	1,14%
Irlande	0,20%
Royaume-Uni	0,94%
HKD	0,31%
Chine	0,22%
Hong-Kong	0,09%
JPY	0,13%
Japon	0,13%
KRW	0,05%
Corée du Sud	0,05%
NOK	0,15%
Norvège	0,15%
SEK	0,40%
Suède	0,40%
SGD	0,12%
Singapour	0,12%
TWD	0,13%
Taïwan	0,13%
USD	3,74%
Etats-Unis	3,64%
Irlande	0,10%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE	7,15%
EUR	7,15%
Allemagne	2,00%
Etats-Unis	0,02%
France	0,00%
Italie	4,85%

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

Royaume-Uni	0,28%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS	3,10%
EUR	3,10%
France	3,10%
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00%
EUR	0,00%
Belgique	0,00%
France	0,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%

7.3. Changement dans la composition des actifs du Fonds (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	271.771.459,63	197.001.239,51	468.772.699,14
Ventes	274.831.657,82	205.808.566,25	480.640.224,07
Total 1	546.603.117,45	402.809.805,76	949.412.923,21
Souscriptions	16.001.437,84	13.970.695,74	29.972.133,58
Remboursements	20.824.575,46	14.571.041,63	35.395.617,09
Total 2	36.826.013,30	28.541.737,37	65.367.750,67
Moyenne de référence de l'actif net total	526.727.996,47	485.405.845,99	505.819.976,10
Taux de rotation	96,78%	77,10%	174,77%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez BNP Paribas Fortis S.A., Rue Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

7.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Classe Classic

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
2020	239.844	230.467	3.008.745	37.527.292,69	35.970.069,81	490.335.054,37	162,97
2021	166.178	200.326	2.974.597	27.901.089,46	33.591.497,28	505.943.797,50	170,09
2022	176.316	214.557	2.936.356	27.004.798,87	32.915.514,87	422.109.790,44	143,75

Classe O

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de la période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
2020	5.106	2.525	41.091	6.636.013,88	3.292.050,50	55.863.645,19	1.359,52
2021	3.720	1.640	43.171	5.242.334,57	2.303.326,39	61.922.287,97	1.434,33
2022	2.255	1.914	43.512	2.967.334,71	2.480.102,22	53.318.437,20	1.225,38

7.5. Performances

Classic

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts. Les performances de cette classe sont calculées depuis le 25.09.06 dans la devise de base EUR.

Les rendements passés peuvent être trompeurs.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 derniers exercices comptables (en %) :

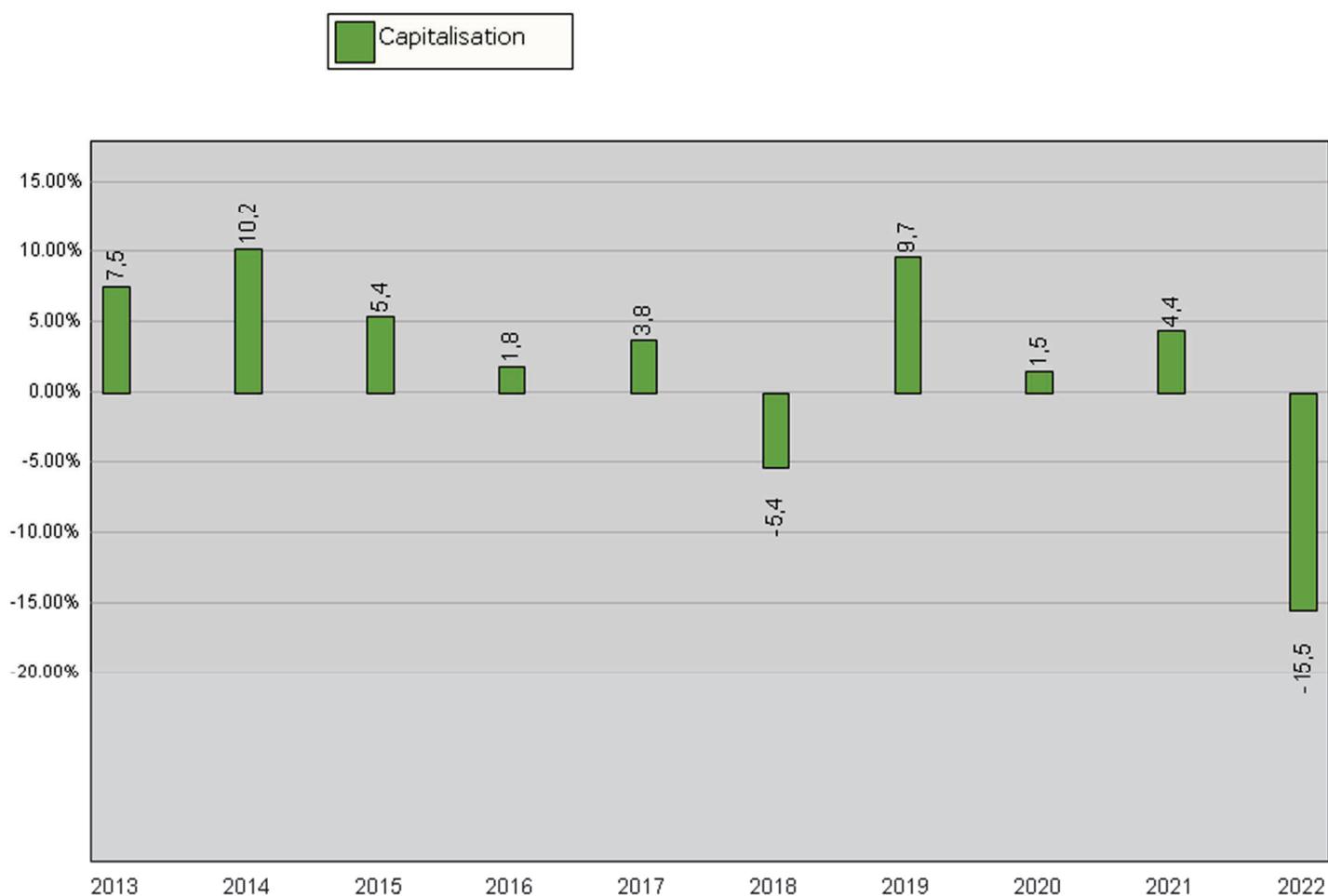


Tableau de la performance historique par part :

1 an 31.12.2021-31.12.2022	3 ans 31.12.2019-31.12.2022	5 ans 31.12.2017-31.12.2022	10 ans 31.12.2012-31.12.2022
-15,5%	-3,6%	-1,4%	2,0%

Complément d'information sur le calcul de performance :

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- n le nombre d'année (périodes)
- P_t = [α x (VNI_{t+1} / VNI_t) - 1

avec

- P_t la performance annuelle pour la première période
- VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1
- VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
- α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / \text{VNI}_{\text{ex}t_1})] [1 + (D_{t_2} / \text{VNI}_{\text{ex}t_2})] \dots [1 + (D_{t_n} / \text{VNI}_{\text{ex}t_n})]$$

avec

- D_t, D_{t2},...D_{tn} les montants du dividende distribué durant l'année t
- VNI_{ex}t...VNI_{ex}tn la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
- n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

0

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations, ni des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts. Les performances de cette classe sont calculées depuis le 20.02.14 dans la devise de base EUR.

Les rendements passés peuvent être trompeurs.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 derniers exercices comptables (en %) :

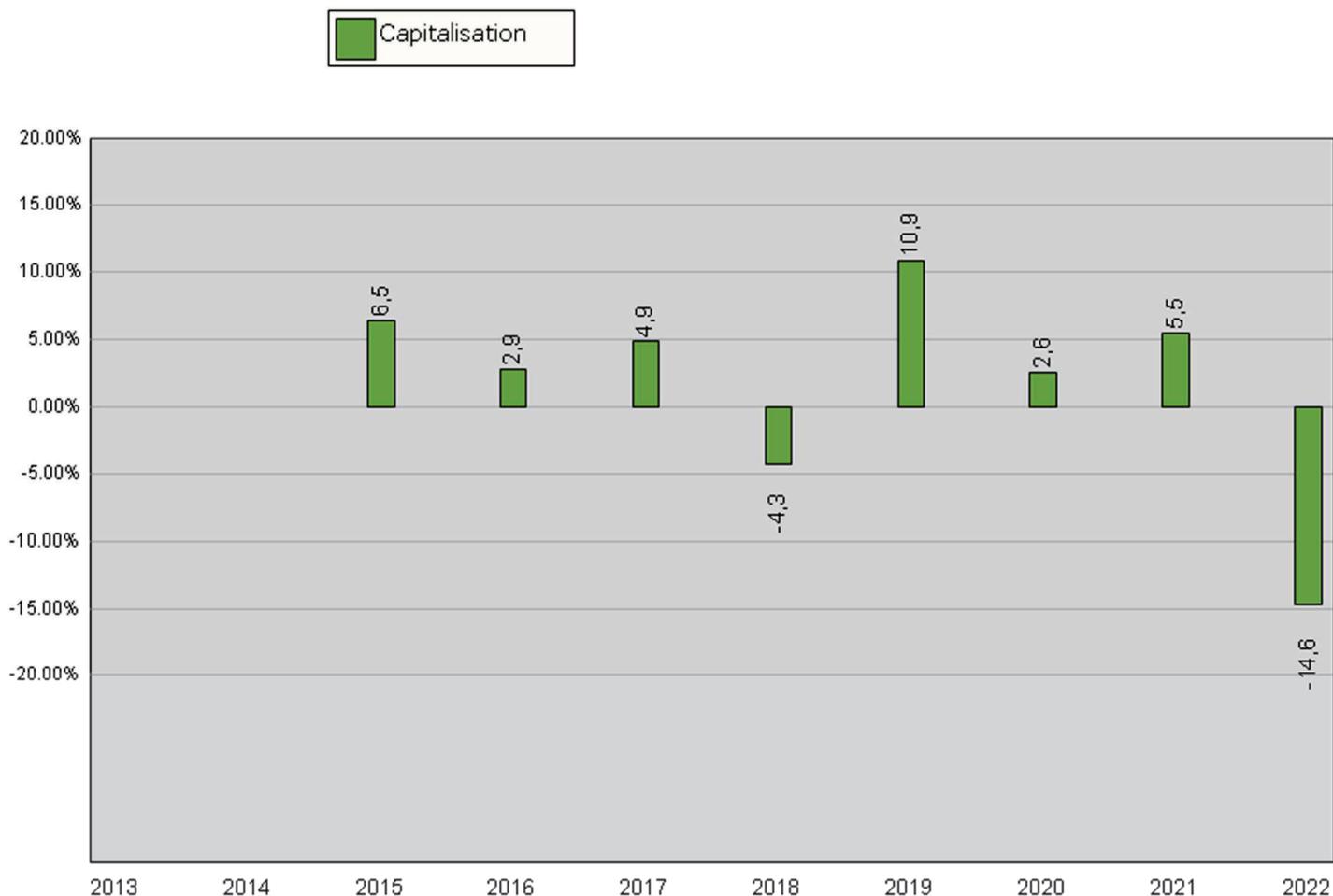


Tableau de la performance historique par part :

1 an 31.12.2021-31.12.2022	3 ans 31.12.2019-31.12.2022	5 ans 31.12.2017-31.12.2022
-14,6%	-2,6%	-0,4%

Complément d'information sur le calcul de performance :

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n
n le nombre d'année (périodes)
P t = $[\alpha \times (\text{VNI}_{t+1} / \text{VNI}_t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période
VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1
VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / \text{VNI}_{\text{ext}_t})] [1 + (D_{t+1} / \text{VNI}_{\text{ext}_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / \text{VNI}_{\text{ext}_{t+n}})]$$

Avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t
VNI ext...VNI ext_n la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

7.6. Frais courants et coûts de transaction

Le montant des frais courants est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Les frais courants représentent l'ensemble des frais de fonctionnement et de gestion facturés au fonds, net de rétrocessions.

Ces frais comprennent notamment : les frais de gestion ; les frais liés au dépositaire ; les frais liés au teneur de compte, [le cas échéant] ; les frais liés au conseiller d'investissement, [le cas échéant] ; les frais de commissariat aux comptes ; les frais liés aux délégués (financier, administratif et comptable), [le cas échéant] ; les frais liés à l'enregistrement du fonds dans d'autres états membres, [le cas échéant] ; les frais liés à la distribution; les droits d'entrée et de sortie lorsque l'OPC souscrit ou rachète des parts ou actions d'un autre OPC ou fonds d'investissement.

Le montant des frais courants peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de performance ni les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif. Le chiffre le plus récent est publié dans le document d'informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants et les coûts de transaction sont présentés à la date de clôture du rapport.

Frais courants	
Cap.	O-Cap.
1,24%	0,16%

Coûts de transaction	
BNP Paribas B Pension Sustainable Stability	0,14%

7.7. Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Commission de gestion - Répartition entre les gestionnaires et les distributeurs**

Pourcentage de répartition de la commission de gestion entre les gestionnaires et les distributeurs :

La commission de gestion mentionnée au prospectus d'émission est répartie à concurrence de 33,08% en faveur des gestionnaires et 66,92% en faveur des distributeurs.

BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3 :65, §2 et 4 du Code des sociétés et des Associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.690,00 EUR HTVA.

NOTE 3 - Calcul des performances

Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

NOTE 4 - Société de gestion

Au 1er janvier 2023, la Société de Gestion « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium SA/NV » a été transformée en une succursale de « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ». Tous les services fournis par « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium SA/NV » jusqu'au 31 décembre 2022 sont désormais fournis par la succursale, appelée « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian Branch ».

La direction effective de « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Belgian branch » est confiée à Marnix ARICKX, Branch manager, et Stefaan DENDAUW, Branch manager.

7.8. Annexe SFDR (non-auditée)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BNP PARIBAS B PENSION SUSTAINABLE STABILITY Identifiant d'entité juridique : 213800JBTL5FESSB8H91

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55.1% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

L'ensemble des données réalisées du rapport périodique sont calculées à la date de clôture de l'exercice comptable.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.
- D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- l'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution ;
- la société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain ;
- la gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité.

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en oeuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi en lignes directes ou dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **99.7%**

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **65.2 VS 57.9** (19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 6% MSCI Europe Small Caps (USD) NR + 17.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 52.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI)

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **55.1%**

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable pour le premier rapport périodique.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Une société peut être qualifiée d'investissement durable si plus de 20 % de ses revenus sont alignés avec la taxonomie de l'Union Européenne. Une société qualifiée d'investissement durable à travers ce critère peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : foresterie durable, restauration de l'environnement, fabrication durable, énergie renouvelable, approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, le transport durable, les bâtiments durables, l'information et la technologie durables, la recherche scientifique pour le développement durable ;
2. une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU). Une société peut être qualifiée d'investissement durable si elle a plus de 20% de ses revenus alignés sur les ODD de l'ONU et moins de 20% de ses revenus non alignés avec ces derniers. Une société répondant à ce critère d'investissement durable peut par exemple contribuer aux objectifs suivants:
 - a. Environnement : agriculture durable, gestion durable de l'eau et de l'assainissement, énergie durable et moderne, croissance économique durable, infrastructures durables, villes durables, modes de consommation et de production durables, lutte contre le changement climatique, conservation et utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, protection, restauration et utilisation durable des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, dégradation des terres et perte de biodiversité;
 - b. Social : Absence de pauvreté, lutte contre la faim, sécurité alimentaire, vie saine et bien-être à tous les âges, éducation inclusive et équitable de qualité et possibilités d'apprentissage tout au

long de la vie, égalité entre les sexes, autonomisation des femmes et des filles, disponibilité de l'eau et de l'assainissement, accès à des prix abordables, énergie fiable et moderne, croissance économique inclusive et durable, plein emploi productif et travail décent, infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable, réduction des inégalités, villes et établissements humains inclusifs, sûrs et résilients, sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice et institutions efficaces, responsables et inclusives, partenariat mondial pour le développement durable. ;

3. une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C. Une société qualifiée d'investissement durable au moyen de ce critère peut par exemple contribuer aux objectifs environnementaux suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), lutte contre le changement climatique ;
4. une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés. L'évaluation du meilleur rendement E ou S est fondée sur la méthodologie de notation ESG de BNPP AM. La méthodologie évalue les sociétés et les évalue par rapport à un groupe de pairs comprenant des sociétés de secteurs et de régions géographiques comparables. Une société dont le score de contribution est supérieur à 10 pour le pilier environnemental ou social est considérée comme la plus performante. Une société répondant à ce critère d'investissement durable peut par exemple contribuer aux objectifs suivants:
 - a. Environnement : lutte contre le changement climatique, gestion des risques environnementaux, gestion durable des ressources naturelles, gestion des déchets, gestion de l'eau, réduction des émissions de GES, énergie renouvelable, agriculture durable, infrastructures vertes;
 - b. Social : santé et sécurité, gestion du capital humain, bonne gestion des intervenants externes (chaîne d'approvisionnement, entrepreneurs, données), préparation à l'éthique des affaires, bonne gouvernance d'entreprise.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Notre analyse des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est composée des exclusions suivantes :

- Des émetteurs présentant des controverses importantes. Cet indicateur est une mesure absolue qui dépend de la gravité de la controverse
- Des émetteurs du décile 10 de notre modèle ESG Scoring. L'indicateur de notation ESG est principalement par rapport à ses pairs, mais il inclut également un indicateur de controverses qui est absolu
- Liste de surveillance RBC. Cet indicateur est absolu et permet d'identifier les émetteurs qui risquent de contrevenir aux normes énoncées dans nos directives RBC (CGU, EMN de l'OCDE et exigences en matière de politiques sectorielles)

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : Documents sur le développement durable - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com).

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnement ou social?***

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que le produit financier via des investissements dans des fonds internes actifs prend en compte les principaux indicateurs d'incidence négative pertinents pour sa stratégie d'investissement afin de sélectionner les investissements durables du produit financier en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement durable définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaire et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir l'ensemble des processus d'investissement

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité utilisés dans ce cadre sont les suivants :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF/>

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxonomie de l'UE énonce le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Ce principe s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30.12.2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
BNPP MOIS ISR X C	Liquidités	2.98%	France
ITALY (REPUBLIC OF) 1.85 PCT 15-MAY-2024	Autres	2.38%	Italie
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.00 PCT 30-JAN-2024	Finance	2.36%	Italie
ITALY (REPUBLIC OF) 0.95 PCT 01-MAR-2023	Autres	2.32%	Italie
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 0.00 PCT 13-OCT-2027	Finance	1.83%	Luxembourg
KFW 0.00 PCT 30-JUN-2023	Finance	1.77%	Allemagne
ITALY (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 01-AUG-2026	Finance	1.59%	Italie
NORDRHEIN-WESTFALEN LAND OF 0.00 PCT 02-APR-2024	Finance	1.38%	Allemagne
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	0.77%	Pays-Bas
COMUNIDAD AUTNOMA DE GALICIA 0.27 PCT 30-JUL-2028	Autres	0.74%	Espagne
CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 2.88 PCT 25-MAY-2027	Biens de cons. durables et services	0.73%	France
FLEMISH COMMUNITY OF 3.00 PCT 12-OCT-2032	Autres	0.73%	Belgique
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 25-FEB-2025	Autres	0.68%	France
TOTALENERGIES	Energie	0.67%	France
FRANCE (REPUBLIC OF) 1.75 PCT 25-JUN-2039	Autres	0.67%	France

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.12.2022

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements utilisés pour répondre aux critères environnementaux ou sociaux promus par le produit financier prenant en compte les éléments contraignants de sa stratégie d'investissement représentent la proportion d'actifs ayant une note ESG positive combinée à une note E positive ou une note S positive et la proportion d'actifs qualifiés d'investissements durables conformément à la méthodologie ESG interne de BNPP AM.

La proportion d'investissements utilisés pour répondre aux critères environnementaux ou sociaux promus par le produit financier est **91.2%**.

La proportion d'investissements durables est de **55.1%**.

La proportion restante des investissements peut inclure :

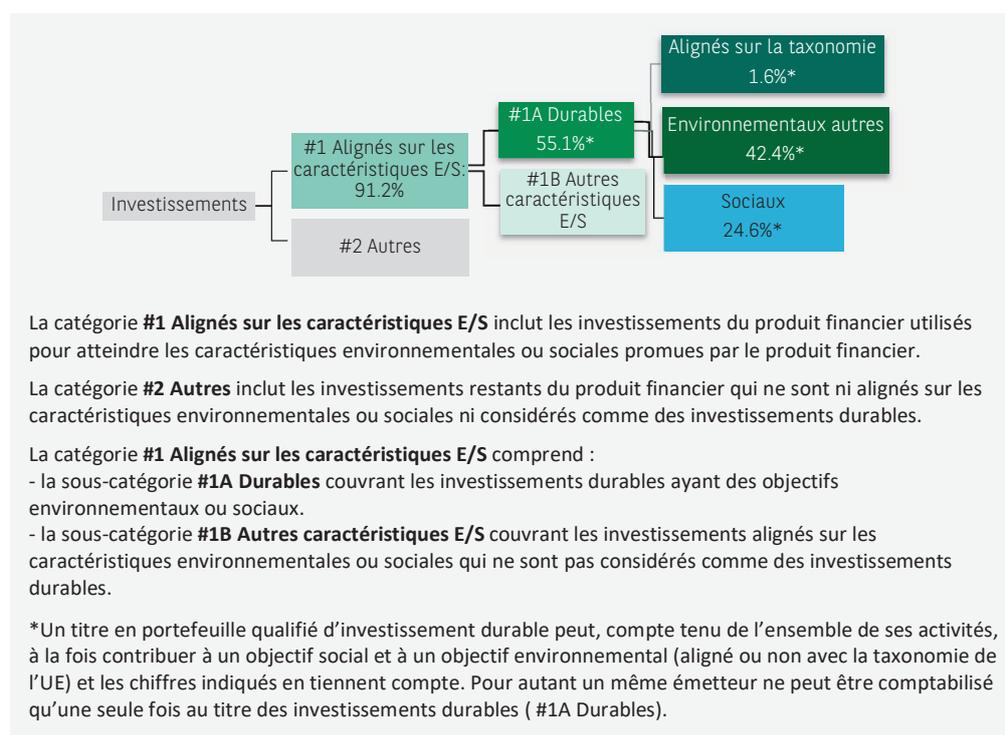
- La proportion d'actifs qui n'atteignent pas les standards établis par la société de gestion, c'est-à-dire, les actifs n'ayant pas une note ESG positive combinée à une note E ou une note S positive et les actifs n'étant pas qualifiés d'investissements durables. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements. ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture, tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, ces investissements sont effectués conformément à nos processus internes, et dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	32.41%
Autres	25.60%
Liquidités	6.16%
Biens de cons. durables et	5.92%
Industrie	5.12%
Technologie de	4.76%
Services publics	4.57%
Santé	3.69%
Matériaux de base	2.97%
Consommation courante	2.65%
Services de communication	2.56%

Immobilier	2.13%
Energie	1.47%

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.12.2022

Les investissements les plus importants sont basés sur les données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxinomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxinomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

● *Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la taxinomie de l'UE ¹?*

- Oui:
- Gaz fossile Energie nucléaire
- Non:

A la date de clôture de l'exercice comptable et d'élaboration du rapport annuel, les données ne sont pas disponibles et la société de gestion ne dispose pas des informations relatives à l'exercice précédent clos.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

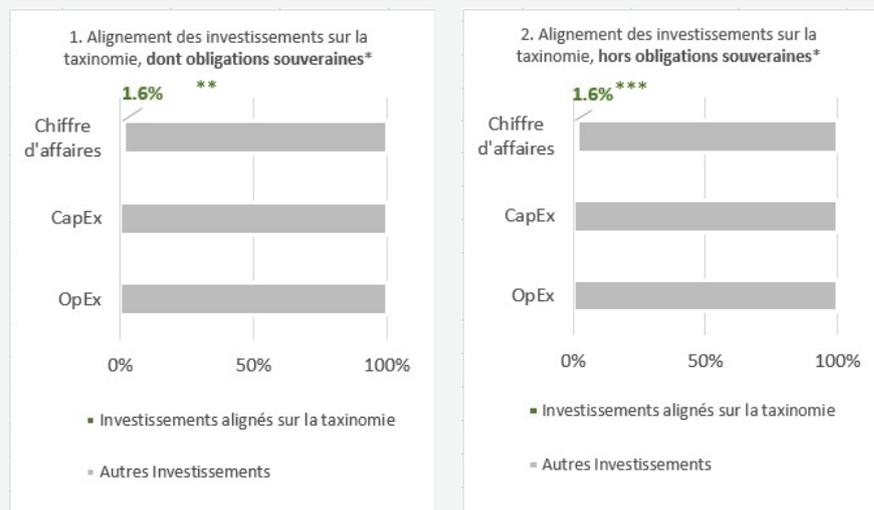
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

*** Alignement taxinomie réelle. A la date d'élaboration de ce document d'information périodique, la société de gestion ne dispose pas de l'ensemble des données nécessaires lui permettant de déterminer l'alignement des investissements sur la taxinomie excluant les obligations souveraines. Le pourcentage d'alignement des investissements sur la taxinomie incluant les obligations souveraines étant par construction une proportion minimum réelle ce même chiffre est repris en conséquence.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable pour le premier rapport périodique.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **42.4%**.

Cette proportion minimale est volontairement faible car la société de gestion n'a pas pour objectif d'empêcher le produit d'investir dans des activités alignées sur le Règlement européen sur la taxonomie dans le cadre de la stratégie d'investissement du produit.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **24.6%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui n'atteignent pas les standards établis par la société de gestion, c'est-à-dire, les actifs n'ayant pas une note ESG positive combinée à une note E ou une note S positive et les actifs n'étant pas qualifiés d'investissements durables. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/>)

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90 % des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

- Le produit financier investira au moins 40% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des 9 investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

VIEWPOINT



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change